



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 décembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

Hervé GILLES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M. ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie jusqu'à dossier 41, M. BARRAL Fernand, M. BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M. BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine jusqu'au dossier 33, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOURRELLIER Ludovic, M. BROCHOT Bernard, M. CAILLEUX Jean-Michel, M. CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M. CASTEL Patrick, M. CHAPLAIS Robert, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. COLLEU Étienne, M. CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M. DE LANGHE Christian, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. DULONDEL Michel, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, Mme GIPSON Séverine, M. GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. HEBERT Dominique, M. HUBERT Xavier, M. JAMES Jean-Claude, Mme JUIN Clarisse, M. KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata à partir du dossier n°3, Mme LE GOFF Hélène, M. LEBLOND Jean, M. LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, M. MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M. MASSON Serge, M. MOLINA Michel, M. MOREL Jean-Pierre, M. MORILLON Marc, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PAVON Jean-Pierre jusqu'au dossier 6, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, M. RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. SILIGHINI Gérard, M. SIMON Stéphane, M. VEYRI Timour, Mme VILAIN Mireille, M. PIÉRÈS Patrick, M. WATEL Patrik, M. WILMART Marceau, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. BONBONY Jean-Claude, M. BOUTIN Jacques, M. CLOMENIL Joël, M. DUTREMEE Serge, M. GAUTIER Francis, M. HEROUARD Jean-Paul, M. HERVIEU Joël, Mme LEON Patricia, M. LEPINTEUR Ollivier, M. MARAIS Thierry, Mme MARTIN Françoise, M. NOEL Gilbert, M. NORBLIN Raphaël, Mme PECQUEUX Delphine, Mme ROUVEIX Michèle, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Madame Clarisse JUIN, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à

Madame Stéphanie AUGER, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Mme Stéphanie AUGER a donné pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO à compter du dossier 41, M. Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à M. Emmanuel ROUSSEL à compter du dossier 6.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BONNARD Renée, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur FRERET Robin, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynal, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame TUBIANA Camille, Monsieur ALLANO Jean-Claude.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, en votre nom à toutes et à tous, je suis heureux de saluer le retour parmi nous de Bruno GROIZELEAU. Nous sommes tous très heureux, cher Bruno, de te retrouver. Nous savons tous à quel point tu es irremplaçable au poste que tu occupes. Sois donc le bienvenu.

[Applaudissements]

M. Bruno GROIZELEAU

Merci. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Ça, c'est parce que vous ne savez pas encore ce qu'il va vous dire après.

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils communautaires du 19 septembre et du 16 octobre 2018

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter les procès-verbaux des réunions des Conseils communautaires des 19 septembre et 16 octobre 2018 que vous avez dû recevoir par mail et qui vous ont été envoyés avec le dossier du présent Conseil.

Avez-vous des remarques ou des observations sur ces procès-verbaux ? Rien de particulier. Je considère donc qu'ils sont adoptés.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral des séances en date du 19 septembre et du 16 octobre 2018.

M. Guy LEFRAND

Je vous demande également, mes chers collègues, de prendre acte de la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires des 16 octobre, 14 novembre et 5 décembre 2018 qui vous ont été envoyés avec le dossier du présent Conseil. Avez-vous des remarques sur ces comptes rendus de Bureaux ? Rien de particulier. Je vous remercie.

Fonction de Vice-président de M. Ludovic BOURRELLIER – Décision du Conseil sur le maintien de cette fonction suite au retrait de ses délégations

M. Guy LEFRAND

La première délibération, mes chers collègues, appelle la question du maintien ou non dans la fonction de vice-président de M. Ludovic BOURRELLIER. Vous le savez, le 19 octobre, j'ai été amené à retirer à M. BOURRELLIER, vice-président, les délégations de fonction et de signature en matière d'Équilibre territorial et social de l'habitat, que je lui avais accordées le 11 janvier 2017.

L'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales précise : « *Lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

J'ai donc l'honneur de vous proposer de retirer la fonction de vice-président à M. Ludovic BOURRELLIER.

Mme VILAIN ou M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je parlerai pour tous les deux : nous ne participerons pas au vote. Règlement de compte à OK Corral, on regarde ça à la télévision.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie. Je ne sais pas qui a demandé la parole : M. ROUSSEL, Mme BENARD ?

Mme Catherine BENARD

C'est Catherine BENARD.

M. Guy LEFRAND

Pardon Catherine.

Mme Catherine BENARD

Je suis un peu surprise. Le retrait de la délégation en tant que vice-président est complètement légitime. C'est une polémique qui concerne la Ville d'Évreux. Sans avoir l'avis de Ludovic BOURRELLIER concernant cette position – puisque c'est de là d'où nous devons partir à mon sens –, je ne vois pas en vertu de quoi nous devons nous positionner sur son statut véritable. Il serait intéressant de savoir si Ludovic souhaite se maintenir à son poste et dans quelles conditions.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. GANTIER.

M. François GANTIER

Simplement pour vous dire que les délégués de Gravigny ne participeront pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Je voulais simplement préciser à mes collègues du Conseil communautaire que, ce soir, le Président va vous proposer à toutes et à tous une punition individuelle qui fait l'objet d'une crise collective intervenue au sein de la majorité municipale d'Évreux. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé cette délibération ce soir mais, ce n'est pas moi qui en suis le demandeur.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SILIGHINI ou M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

C'est M. VEYRI mais, c'est pour poser une question collective de pure forme : on se demandait si le vote ne devait pas normalement avoir lieu à bulletin secret étant donné que l'élection se fait, elle, ainsi.

M. Guy LEFRAND

Non. La réponse est claire : non. Il n'y a pas de vote à bulletin secret automatique sauf si, comme le prévoit le règlement intérieur...

M. Timour VEYRI

Nous pouvons le demander ?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. Tout vote peut-être demandé à bulletin secret. Bien évidemment. Mais, il n'est pas de droit.

M. Timour VEYRI

Dans ce cas, je propose aux collègues que nous votions à bulletin secret, histoire de respecter le parallélisme des formes.

M. Guy LEFRAND

Merci. La demande est de droit. Si un tiers des membres demandent un vote à bulletin secret, il sera de droit. Qui souhaite un vote à bulletin secret ? Je rappelle qu'il n'y a pas de pouvoir puisque ce sont les membres présents...

Pardon, je n'ai pas été assez précis : l'article 2121-21 du CGCT prévoit qu'il est organisé à la demande expresse d'un tiers des élus présents. Il n'y a donc pas de pouvoir. Il y a 34 voix pour. Il en faut 32. Le vote à bulletin secret est donc de droit. Nous allons donc procéder à un vote à bulletin secret. Qui a demandé la parole ? M. MASSON.

M. Serge MASSON

Bonsoir. Je voulais dire que la délibération était un peu ambiguë car il est écrit : « se prononcer sur le maintien » ...

M. Guy LEFRAND

C'est pour cela que je vais préciser la question pour que les choses soient très claires. J'allais y venir. Effectivement, la délibération est un peu ambiguë. Pour que les choses soient très claires, je vous propose la question suivante : êtes-vous pour la suspension de M. BOURRELLIER en tant que vice-président ? Etes-vous contre la suspension de M. BOURRELLIER en tant que vice-président ? Je vous propose de voter pour ou contre la suspension de M. BOURRELLIER en tant que vice-président.

Pour ce vote, les pouvoirs fonctionnent. Il n'y en avait pas sur la demande de vote à bulletin secret. Sur le vote lui-même, les pouvoirs sont bien évidemment valides.

Pour la suspension ? Contre la suspension ? Abstention ?

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

M. Guy LEFRAND

Les résultats du vote, mes chers collègues : pour la suspension : 46 ; contre : 48 ; blancs : 11 et un nul. M. BOURRELLIER reste donc vice-président sans délégation.

[Applaudissements]

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, par vote à bulletins secrets demandé par 1/3 des élus présents, le maintien de M. Ludovic BOURRELLIER, Vice-président privé de ses délégations, dans ses fonctions de Vice-président. Le détail du vote est le suivant :*

<i>Nombre de votants (enveloppes déposées)</i>	<i>106</i>
<i>Nombre de bulletins blancs et nuls</i>	<i>12</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>94</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>47</i>

Le résultat des opérations de vote est le suivant :

48 voix contre la suspension des fonctions de M. BOURRELLIER

46 voix pour la suspension des fonctions de M. BOURRELLIER

Election d'un nouveau Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire

M. Guy LEFRAND

Nous gagnons donc un vote et nous pouvons tout de suite passer à la délibération n°3 où nous vous proposons l'élection d'un nouveau Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire. En l'occurrence, nous avons, en date du 20 février 2018, fixé à six le nombre de Conseillers communautaires membres du Bureau communautaire. À ce jour, nous en avons trois : M. GAVARD-GONGALLUD, M. CONFAIS et Mme PECQUEUX.

Je vous propose aujourd'hui d'élire un nouveau Conseiller communautaire qui intégrera le Bureau communautaire. Les conditions de l'élection sont les mêmes que celle d'un vice-président c'est-à-dire à bulletin secret à la majorité absolue.

Je vous propose la candidature de Mme Francine MARAGLIANO.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Bien. Nous allons donc pouvoir passer au vote à bulletin secret.

Pardon. Mme BENARD.

Mme Catherine BENARD

Excusez-moi, c'est un peu tardif. Peut-on savoir pour quelle raison nous votons pour ce nouveau Conseiller communautaire ?

M. Guy LEFRAND

Oui. Nous élisons un Conseiller communautaire. Nous avons déjà délibéré sur le nombre. Je vous propose l'élection de Francine MARAGLIANO car de nombreux maires, aujourd'hui, nous ont demandé à travailler sur le handicap.

Mme MARAGLIANO pourra ainsi avoir légitimité pour lutter contre les situations de handicap et accompagner ces personnes. Dans la mesure où le travail de Mme MARAGLIANO a été récompensé à la fois par un prix français et un autre européen, je la propose. Vous le savez, le Conseil communautaire propose un vote pour un Conseiller communautaire délégué et c'est ensuite le Président qui donne la délégation. Je compte donner celle sur l'accompagnement à l'accessibilité et la lutte contre les situations de handicap à Mme MARAGLIANO. Je propose donc cette candidature à la suite de nombreuses demandes de nombreux maires qui souhaitent être accompagnés par l'Agglomération dans la lutte contre les situations de handicap.

M. BEHAR.

M. Claude BEHAR

Pourriez-vous être un peu plus précis, M. le Président ? Vous parlez de nombreux maires mais, c'est combien ? Deux ? Trois ? Quinze ? Vingt ?

M. Guy LEFRAND

Je ne les ai pas comptés. Cinq ou six maires nous l'ont demandé.

M. Claude BEHAR

D'accord.

M. Guy LEFRAND

Bien. Puisqu'il vous est proposé Mme MARAGLIANO et qu'il n'y a pas d'autre candidature, vous pouvez voter soit pour Mme MARAGLIANO, soit pour une candidature spontanée, soit blanc ou abstention.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vais donc vous donner le résultat : 32 votes blancs.

Ont obtenu : M. SILIGHINI, une voix ; Mme GIPSON, six voix ; Mme MARAGLIANO, 74 voix. Mme MARAGLIANO est élue Conseillère communautaire déléguée.

[Applaudissements]

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCEDE** à l'élection d'un 4^{ème} membre du Bureau communautaire et **DESIGNE Madame Francine MARAGLIANO** en qualité de membre du Bureau communautaire d'EPN
Candidature : Mme Francine MARAGLIANO*

Le résultat de l'élection du nouveau membre du Bureau communautaire est le suivant :

<i>Nombre de votants (enveloppes déposées)</i>	<i>113</i>
<i>Nombre de bulletins blancs et nuls</i>	<i>32</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<i>81</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>41</i>

Le résultat des votes est le suivant :

<i>Mme Francine MARAGLIANO</i>	<i>74</i>
<i>Mme Séverine GIPSON</i>	<i>6</i>
<i>M. Gérard SILIGHINI</i>	<i>1</i>

Compétences Équilibre territorial et social de l'habitat – Définition de l'intérêt communautaire

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle la définition de l'intérêt communautaire de l'équilibre territorial et social de l'habitat.

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues : définition de l'intérêt communautaire de l'habitat. Vous savez qu'EPN exerce la compétence « équilibre social de l'habitat » au travers de quatre critères que je rappelle rapidement :

1. la politique du logement d'intérêt communautaire ;
2. les actions et les aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;

3. les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
4. l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La loi NOTRe a fixé un délai de deux ans à notre Communauté d'agglomération pour définir l'intérêt communautaire après la fusion de la CCPN et du GEA. Nous devons, avant le 31 décembre de cette année, définir l'intérêt communautaire en matière d'habitat.

Nous vous proposons de reprendre les deux délibérations qui avaient été prises par le GEA en 2000 et 2006 et de conserver ces axes. Il est précisé qu'à l'occasion du PLUi HD, nous aurons à redéfinir, le cas échéant, ou à modifier ou à compléter cet intérêt communautaire tel qu'il vient d'être défini.

Vous avez dans la délibération un certain nombre de points que je peux rapidement citer pour rendre plus concret le propos :

- politique du logement d'intérêt communautaire : la mise en œuvre de la politique de peuplement, la création de Zac d'intérêt communautaire...
- actions et aides financières : l'apport de subvention et de garantie à tout projet d'habitat...
- les actions en faveur du logement des personnes défavorisées : c'est tout ce qui concerne l'accompagnement au Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et la participation au fonds de solidarité habitat. Nous y reviendrons plus tard dans le Conseil.
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : ce sont toutes les opérations que nous déclinons (OPAH, PIG, OPAH-RU, plan de sauvegarde et les projets de renouvellement urbain).

Voilà, M. le Président, très rapidement rappelé cet intérêt communautaire que l'on vous propose d'adopter.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Si. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

J'aimerais avoir quelques précisions en matière d'attribution et de demandes sociales. Nous reprenons des textes mais nous ne savons pas comment se passent les attributions. Qu'est-ce que le dispositif de gestion partagée, exactement ?

M. Xavier HUBERT

Tu es où Jean-Claude ?

M. Jean-Claude JAMES

C'est à la première page.

M. Guy LEFRAND

De toute façon, ça existait déjà.

M. Jean-Claude JAMES

Oui, ça existait déjà mais, on franchit un cap. Selon les bassins de vie, des chiffrages devront normalement être attribués.

M. Xavier HUBERT

Ce que tu veux dire c'est qu'il faudrait définir les méthodes d'attribution des logements sociaux dans l'intérêt communautaire. C'est ça la question ?

M. Jean-Claude JAMES

Je voudrais avoir plus de détails, c'est tout. Nous l'avons voté par le passé mais nous ne l'avons jamais appliqué jusqu'à présent. Là, nous faisons un PLUi et dans celui-ci, il y aura des bassins de vie. Ceux-ci vont appliquer ce paragraphe à leur taille. Par exemple, pour les communes de moins de 5 000 habitants : 3 ha s'il n'y a qu'un seul site ou 5 ha s'il y en a plusieurs, soit 50 logements. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore à cette étape mais, nous allons y arriver.

M. Guy LEFRAND

Ce qui est inscrit dans cette délibération reprend simplement ce qui existait au niveau de l'ex-GEA mais pas au niveau de la CCPN qui n'avait pas défini l'intérêt communautaire. Dans la mesure où nous sommes en train d'élaborer le PLUi, il faut intégrer le Plan de déplacements urbains, le Programme local de l'habitat, de même que le SCOT inter-EPCI. Dans cette délibération, il n'y a pas de modification par rapport à ce qui existait déjà.

Nous proposons simplement que ce qui existait avant au niveau de l'ex-GEA soit traduit sur l'ensemble de l'EPN. C'est tout. Ta question concernait aussi le logement social.

M. Jean-Claude JAMES

Elle portait sur l'application. Il n'y en a pas eu jusqu'à présent même au GEA. Je voudrais savoir comment cela va se passer.

M. Xavier HUBERT

Je pense qu'il faudrait rediscuter de ces questions pour compléter la définition de l'intérêt communautaire lorsque l'on parle du PLH dans le cadre de nos travaux PLUi HD. Cela me paraît être une façon d'enrichir la définition de l'intérêt communautaire sous tel ou tel aspect. Là, nous serions en réunion de travail.

M. Jean-Claude JAMES

Je pense qu'il serait bon, par exemple, pour les bailleurs sociaux que le maire de la commune qui a les affectations de logement soit consulté ou associé.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Ça, ce n'est pas dans la définition de l'intérêt communautaire. La définition de l'intérêt communautaire, c'est notamment ce que l'on garantit comme emprunt, ce que l'on accorde comme subventions dans le cadre du logement social... La question que tu poses n'est pas dans cette délibération. Cela n'empêche pas effectivement de demander.

M. ETTAZAOUI souhaite apporter un complément d'information.

M. Driss ETTAZAOUI

Juste pour rassurer M. JAMES. La loi concernant les attributions a changé. Vous savez que dans la perspective d'une gestion partagée de la demande, le Président de l'EPCI avait le dernier mot sur les attributions. La loi a changé à la demande du législateur. Désormais, ce sont les maires qui auront le dernier mot, bien plus que le Président, concernant les attributions sur leur commune. En même temps, le Président avait déjà rassuré en disant que les maires étaient les patrons sur leur commune et que naturellement, ce sont eux qui prendront les décisions ; c'était avant même que la loi change.

M. Jean-Claude JAMES

Merci.

M. Guy LEFRAND

M. MASSON.

M. Serge MASSON

Juste une petite information. Si j'ai bien compris, dans tous les nouveaux lotissements de plus de 50 logements, les communes inférieures à 5 000 habitants se verront appliquer les 25 % de logements sociaux. Est-ce que c'est bien ce que ça veut dire ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Serge MASSON

À Saint-André, nous ne sommes pas encore à 20 %. Nous devons être 17- 18 %. S'il y a un nouveau lotissement, il y aura automatiquement 25 % de logements sociaux ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Serge MASSON

Dans toutes les communes ? C'est vrai que 50 logements, ce n'est pas forcément évident. On peut éventuellement arriver à 3 ha. Les communes n'ayant pratiquement pas de logements sociaux auront ces 25 % ?

M. Guy LEFRAND

C'est le sens de la loi effectivement. Jusqu'à présent, notamment sur Saint-André, l'Agglomération avait accompagné pour que tu sois au seuil des 20 % afin qu'il n'y ait pas de pénalités. Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE de définir l'intérêt communautaire en matière d'Equilibre social de l'habitat l'intérêt communautaire comme suit, dans l'attente des documents de planification :

1. Politique du logement d'intérêt communautaire

Dans le cadre du développement de la politique d'habitat, sont d'intérêt communautaire :

- *la mise en œuvre de la politique de peuplement, telle que définie dans le document cadre et Convention Intercommunale d'Attribution de la Conférence Intercommunale du logement, ainsi que la coordination du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et le dispositif de gestion partagée des dossiers de demande ;*
- *l'accompagnement à l'information et la communication sur l'habitat ;*
- *la création de ZAC d'habitat d'intérêt communautaire*

2. Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, dans le parc locatif social et le parc en accession sociale, les actions contribuant au développement et à l'amélioration du logement social. Cela se traduit par l'apport de subvention et de garanties pour les opérations portées par les organismes d'habitation à loyer modéré au sens large qui œuvrent sur le territoire, soit ceux mentionnés à l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (offices publics de l'habitat, sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré, sociétés anonymes coopératives de production et sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, fondations d'habitations à loyer modéré), ainsi que les Sociétés d'Economie Mixte de construction et de gestion de logements sociaux, les associations agréées Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion par l'Etat et les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et qui contribuent notamment à la réalisation des orientations visant à la mise en œuvre d'actions du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement de Personnes Défavorisées.

3. Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Est d'intérêt communautaire l'accompagnement au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) notamment par la participation financière au Fonds de Solidarité Habitat.

4. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti, les opérations s'inscrivant dans un dispositif contractuel et partenarial en vue d'améliorer et requalifier le parc de logements, dont les OPAH, PIG, OPAH-RU, Plan de Sauvegarde et les Projets de Renouvellement Urbain, à l'exception des opérations dont l'objet relève de l'embellissement.

et DIT que le PLUI HD en cours d'élaboration pourra modifier certaines dispositions de la présente délibération

Compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire – Définition de l'intérêt communautaire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Dans le même état d'esprit, nous devons définir l'intérêt communautaire pour la politique locale du commerce. La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération une nouvelle compétence en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. À travers ces dispositions, la politique locale du commerce devient communautaire, au sein du bloc de compétences relatif au développement économique. Il faut noter que la loi n'apporte pas de précision sur cette nouvelle « compétence ». Il revient à chaque communauté de communes ou agglomération de définir l'intérêt communautaire qu'elle veut y associer. En maintenant la notion d'intérêt communautaire, la loi préserve la capacité des communes à intervenir et le soutien aux activités commerciales doit donc s'entendre comme la capacité d'organiser les interventions respectives de la communauté et des communes.

Des groupes d'élus se sont réunis à compter de fin 2017 et ont confirmé leur souhait de continuer à s'impliquer pleinement et directement en direction de leurs commerces de centre-ville ou de centre-bourg, et ce, en complémentarité de l'action de l'EPCI. Nous avons donc arrêté l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales de la manière suivante :

- Politique de maintien et d'accès favorisé à une offre commerciale de proximité ;
- Accompagnement à la modernisation des commerces ;
- Portage des opérations de soutien au commerce et à l'artisanat ;
- Actions de renforcement de l'attractivité commerciale et de résorption de la vacance commerciale ;
- Actions de soutien à la diversité des commerces ;
- Coordination de la dynamique commerciale en lien avec les associations de commerçants.

À préciser que l'intervention de EPN n'est, pour autant, pas exclusive de l'implication des communes qui peuvent œuvrer en partenariat avec EPN en particulier dans l'objectif de diversité et de sauvegarde des derniers commerces. Nous précisons également que les actions relatives au soutien ou à la mise en œuvre de l'animation commerciale relèvent de la compétence exclusive des communes. Après avoir défini cet intérêt communautaire ce soir, il vous sera proposé, au cours du premier semestre 2019, les dispositifs d'accompagnement de cette politique d'un point de vue concret et pratique.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MASSON.

M. Serge MASSON

C'est encore moi, je suis désolé.

M. Guy LEFRAND

Ne soyez pas désolé, nous sommes là pour ça.

M. Serge MASSON

Nous avons beaucoup discuté avec Stéphanie. Je voudrais, dans le cadre de la clause générale de compétence des communes, que nous puissions continuer à intervenir dans tous les domaines. On m'a assuré que c'était possible. Je souhaiterais que cela soit bien écrit. En 2019, nous pourrions définir précisément les fiches mais, je ne veux pas que nous soyons gênés voire bloqués par ces clauses très générales. À part l'animation commerciale, c'est EPN qui a toutes les compétences. On m'a dit que l'on pouvait intervenir en complément ou s'il n'y a pas d'intervention de EPN. Si c'est possible, je suis satisfait.

M. Guy LEFRAND

C'est, par définition, la clause de compétence générale ; la commune est la seule collectivité à l'avoir gardée. Si vous le souhaitez, nous pouvons rajouter une phrase disant que chaque commune reste libre de compléter ou d'intervenir indépendamment. Mais, c'est juste la loi.

M. Serge MASSON

Oui, ce serait bien.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Nous rajoutons cette phrase pour rassurer de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et de souci. Ça vous va comme ça ? Encore une fois : c'est juste la loi.

Moyennant cet amendement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **FIXE** l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » comme suit :*

- *Politique de maintien et d'accès favorisé à une offre commerciale de proximité (maillage du territoire)*
- *Actions de soutien à la diversité des commerces*
- *Portage des opérations de soutien au commerce et à l'artisanat (exemples : FISAC, Atout Cœur de Ville...)*
- *Actions de renforcement de l'attractivité commerciale et de résorption de la vacance commerciale*
- *Accompagnement à la modernisation des commerces*

- *Coordination de la dynamique commerciale en lien avec les associations de commerçants.*

PRECISE que les communes peuvent continuer à œuvrer dans ce domaine en partenariat avec EPN en particulier dans l'objectif de diversité et de sauvegarde des derniers commerces, **PRECISE** que les actions relatives au soutien ou à la mise en œuvre de l'animation commerciale relèvent de la compétence exclusive des communes et **PRECISE** qu'une commune pourra agir seule pour réaliser une action n'étant pas définie comme étant d'intérêt communautaire, en vertu de la clause générale de compétence.

SETOM – Adhésion – Désignation des représentants de EPN

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle au SETOM qui revient. Nous avons délibéré, au mois d'avril dernier, dans le cadre de notre ré-adhésion au Syndicat, proposé de nous réserver notre capacité de gérer indépendamment du SETOM les filières qui nous intéressaient (carton, bois, métaux, déchets végétaux et inertes). La Préfecture nous a demandé de réintégrer tout cela dans le cadre de notre adhésion au SETOM. Nous vous proposons donc de délibérer à nouveau sans aucune restriction sur l'adhésion au SETOM. C'est la condition sine qua non pour pouvoir ré-adhérer. Il s'agit également de redésigner les titulaires et suppléants au comité syndical. Dans le cadre de EPN, nous avons le droit aujourd'hui à 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants. Les candidatures proposées prennent en compte les élus qui représentaient déjà chacun leur collectivité au SETOM et qui ont souhaité siéger à nouveau en dehors du regretté Jean-Robert DAIX qui nous a quittés depuis. Nous ont fait part leur souhait de ne plus siéger : M. GILLES, M. CHOKOMERT, M. FEUVRAIS. M. GROIZELEAU nous a demandé de passer de titulaire à suppléant. Font leur entrée dans la liste qui vous est proposée : Mme COULONG, M. HAMEL, M. ALORY, M. KELLO, M. COLLEU, M. BOREGGIO, M. ROYOUX et M. HUBERT. Si vous le souhaitez et qu'il n'y a pas d'autres candidatures, nous pouvons voter à main levée. S'il y a d'autres personnes qui souhaitent se présenter, ce sera, dans ce cas, un vote à bulletin secret. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous en remercie. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Je vous en remercie pour l'ensemble de notre collectivité. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'ADHERER au SETOM au titre de l'exercice de la compétence Traitement des ordures ménagères, étant entendu que la gestion des déchèteries demeure rattachée à la compétence Collecte et **PROCEDE** à la désignation des 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants de EPN au sein du comité syndical du SETOM. Après les opérations de vote, sont désignés :

TITULAIRES

M. BARRAL
M. BOUILLIE
M. CASTEL
M. CINTRAT
M. CLOMENIL
M. CONFAIS
MME COULONG
M. DOSSANG
M. GAVARD-GONGALLUD
M. HAMEL
M. HERVIEU
M. NOGAREDE
M. PERRIN

SUPPLEANTS

M. ALORY
M. BOREGGIO
M. COLLEU
Mme DIOUKHANE
M. GROIZELEAU
M. HEROUARD
M. HUBERT
M. KELLO
M. LEFRAND
Mme LESEIGNEUR
M. MOLINA
M. ROYOUX
M. SILIGHINI

Syndicat du Bassin-Versant des 4 Rivières (SBV4R) – Adoption des nouveaux statuts – Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Le Syndicat du Bassin-versant des 4 rivières nous demande d'adopter ses nouveaux statuts et de désigner les représentants d'EPN. Celui-ci s'est transformé en syndicat mixte et a proposé de nouveaux statuts incluant la GEMAPI, n'est-ce pas M. le vice-président ? Nous vous proposons donc d'adopter ces nouveaux statuts. C'est évidemment important pour pouvoir siéger. Nous vous proposons également de redésigner les représentants dans le cadre de ces statuts. Comme la représentation d'EPN est inchangée, nous vous proposons de redésigner les trois titulaires et les trois suppléants qui sont actuellement les représentants de notre collectivité. En l'occurrence :

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennnes-sur-Eure)

Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Noel DUFLOS (Croth)

M. Gilbert LETENEUR (Garennnes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin-Versant des 4 Rivières et **DECIDE de RECONDUIRE** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du SBV4R ;*

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennnes-sur-Eure)

Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Noel DUFLOS (Croth)

M. Gilbert LETENEUR (Garennnes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Attributions de compensation 2018 – Approbation du montant définitif

M. Guy LEFRAND

Profitant de la présence de Bruno GROIZELEAU mais respectueux de son état de santé, je vous propose, mes chers collègues, de passer d'abord les dossiers 51 à 71. Ils seront présentés conjointement par M. BOREGGIO et M. GROIZELEAU de manière à ce que ce dernier puisse nous quitter s'il était trop fatigué d'ici la fin du Conseil.

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Je vais vous présenter divers points concernant les finances sous le contrôle du vice-président en charge des finances et avec son appui, s'il le souhaite.

La première délibération concerne l'adoption du montant définitif 2018 des attributions de compensation. Suite à l'arrivée en début d'année de 12 nouvelles communes, il nous a fallu faire un travail de CLECT pour leur attribuer les attributions de compensation. Celles-ci ont été adoptées par la CLECT le 19 septembre dernier puis, soumises à l'approbation des Conseils municipaux des 74 communes. Il est donc proposé aujourd'hui de valider ces montants puisque la majorité des communes membres les ont acceptés de fait. Vous devez donc entériner ces montants.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. PERRIN demande la parole.

M. Marc PERRIN

M. le Président, merci. Je vais m'exprimer sur cette délibération. Je voterai contre ce soir. Mon Conseil municipal a voté contre donc je vais respecter son vote. Il a particulièrement choisi de voter contre car notre contribution « petite enfance » est la troisième au niveau de l'Agglomération. Nous n'avons donc pas trop compris ce montant tellement élevé.

M. Sylvain BOREGGIO

Les calculs ont été faits en fonction des effectifs des enfants de la commune selon l'INSEE. Au-delà de contester les sources fournies par cet Institut...

M. Bernard GROIZELEAU

Comme le dit Sylvain, nous avons pris en compte le nombre d'enfants INSEE et un coût moyen qui avait été donné par la CLECT qui était de 608 € par enfant, si je me souviens bien. Les montants sont issus de la multiplication des deux. Il faudrait que nous regardions, ainsi que toi, s'il y a un problème au niveau des chiffres de l'INSEE concernant les enfants.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN

M. Emmanuel CAMOIN

Juste une précision concernant la commune d'Évreux : je vois que la compensation provisoire s'élève à 13 millions et la définitive à 12 millions. Est-ce que cela veut dire que les 13 millions n'avaient pas été versés et qu'on ne touche, à ce moment, que 12 millions ? Est-ce que l'on rétrocede 1 million par rapport aux 13 qui ont déjà été versés ? Ou alors, est-ce qu'il faut additionner les deux chiffres ?

M. Bruno GROIZELEAU

Les 13 millions, c'était avant que toutes les compétences soient prises sur l'année 2018. Les 12 672 000, c'est le chiffre qui est vraiment versé à Évreux cette année puisque des compétences ont été passées en cours d'année. Le chiffre de 13 millions datait du 20 février ; celui de 12 672 000 est définitif.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DE LANGHE.

M. Gilbert MASCRIER

Non, M. MASCRIER.

M. Guy LEFRAND

Pardon, M. MASCRIER.

M. Gilbert MASCRIER

Il nous a été compté 14 enfants alors qu'en fait, nous n'en avons plus que neuf. Cela fait 50 % de différence.

M. Sylvain BOREGGIO

Les chiffres de l'INSEE pris en compte sont ceux de 2017. Ce sont les derniers connus. C'est vrai que les évolutions qui ont pu avoir lieu en cours d'année n'ont malheureusement pas pu être prises en compte. Cela demande éventuellement un travail de la CLECT avec une révision régulière.

M. Gilbert MASCRIER

Est-ce que vous pourriez le savoir via les Allocations familiales ?

M. Sylvain BOREGGIO

Je ne suis pas certain que nous ayons de meilleurs résultats par la CAF que par l'INSEE. Pour nous, c'est cet organisme qui nous paraît être le plus fiable sur ce genre d'information. J'entends bien que ces chiffres subissent des variations chaque année.

M. Guy LEFRAND

Il y a eu un moment où, au niveau de la CLECT, il a fallu se stopper. Cela ne l'empêche pas de se réunir lorsqu'elle le souhaite. Elle peut le faire annuellement pour réviser ces chiffres.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous serons obligés, cette année, de nous réunir pour l'enfance/jeunesse sur la partie ex-CCPN. Nous en avons parlé tout à l'heure. Ces points pourront être abordés lors de cette réunion de la CLECT.

M. Guy LEFRAND

M. LEPINTEUR.

M. Ollivier LEPINTEUR

Merci M. le Président. Effectivement, le travail de la CLECT fige dans le marbre ces montants. Ne pourrions-nous pas faire un avenant à cette délibération demandant de les actualiser peut-être tous les deux ou trois ans de façon à ne pas pénaliser certaines communes ?

M. Guy LEFRAND

C'est dans le règlement même de la CLECT. Nous pouvons le réécrire mais nous le graverons encore plus dans le marbre si l'on dit qu'on l'actualise tous les deux ou trois ans alors que je viens de dire que cela pouvait être fait tous les ans.

M. Ollivier LEPINTEUR

D'accord.

M. Guy LEFRAND

C'est juste le règlement de la CLECT.

M. Bruno GROIZELEAU

Par exemple, sur la petite enfance qui a été transférée en 2018, nous n'avions pas les chiffres 2017 au moment de la présentation. Nous sommes donc partis sur les années 2014, 2015, 2016. Il y avait un accord pour les regarder, dès que nous aurons les chiffres 2017, afin de les modifier. Les chiffres ne sont pas dans le dur, comme tu le dis Ollivier, mais ils seront revus, par exemple, concernant la petite enfance, dès cette année.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vas-y.

M. Lionel BRICOURT

Commune du Val David. Même punition : nous ne sommes pas du tout d'accord sur le nombre d'enfants qui nous a été attribué. D'ailleurs, Mme LEMEILLEUR a dû vous adresser un mail pour vous demander des précisions.

M. Guy LEFRAND

La réponse est la même : c'est lié au chiffre INSEE qui pourra être revu l'an prochain au fur et à mesure des publications de l'Institut.

M. Lionel BRICOURT

D'accord.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte (moins 3 voix contre) les attributions de compensation définitives 2018 conformément aux propositions du Rapport de la CLECT adopté à la majorité qualifiée des communes membres, selon le récapitulatif suivant :***

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ARNIERES-SUR-ITON	38 016,23		46 927,89	
AVIRON	24 651,05		27 533,05	
BONCOURT	2 920,50		7 783,00	
CAUGE	19 438,09		27 281,09	
CIERREY	9 247,99		24 443,49	
DARDEZ	6 218,48		6 725,98	
EMMALEVILLE	1 879,49		3 666,99	
GAUCIEL	14 029,50		15 685,00	

HUEST	4 179,18		6 207,68	
IRREVILLE	5 942,82		7 244,82	
LA TRINITE	3 297,69		7 552,19	
LES BAUX SAINTE-CROIX	21 630,04		25 768,04	
LES VENTES	18 269,52		24 041,02	
MESNIL-FUGUET	6 597,66		6 972,66	
PLESSIS-GROHAN	16 392,65		20 481,65	
REUILLY	9 397,62		11 240,62	
SASSEY	6 813,48		7 188,48	
SAINTE-GERMAIN DES ANGLES	5 496,85		6 348,18	
SAINTE-LUC	6 546,40		7 353,90	
SAINTE-MARTIN LA CAMPAGNE	5 004,80		5 302,80	
SAINTE-VIGOR	8 505,97		10 103,83	
TOURNEVILLE	9 365,34		10 917,98	
VAL-DAVID	13 707,03		26 471,03	
Total à percevoir	257 548,38		343 241,37	
COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ANGERVILLE-LA CAMPAGNE		105 954,01		95 116,01
BOULAY-MORIN (LE)		2 799,41	945,80	
EVREUX		13 104 479,12		12 672 586,16
FAUVILLE		70 322,17		68 711,17
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		32 839,45		30 676,45
GRAVIGNY		617 315,32		588 596,82
GUICHAINVILLE		200 964,63		177 117,63
LA CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX		7 464,22		4 507,22
LE VIEIL-EVREUX		146 455,87		111 809,87
MISEREY		44 312,95		40 391,95
NORMANVILLE		122 099,06		113 078,03
PARVILLE		7 976,13		5 497,13
SACQUENVILLE		18 485,06		10 323,06
SAINTE-SEBASTIEN DE MORSENT		408 119,25		318 049,25

Sous-totaux – Ex-GEA	257 548,38	14 889 586,65	945,80	14 236 460,75
-----------------------------	-------------------	----------------------	---------------	----------------------

COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
LES AUTHIEUX		9.060,07		9.060,07
BOIS-LE-ROI		32.410,31		32.410,31
BRETAGNOLLES		6.994,81		6.994,81
CHAMPIGNY-LA FUTELAYE		1.490,99		1.490,99
CHAVIGNY-BAILLEUL		17.112,48		14.698,48
COUDRES		8.735,78		8.735,78
LA BARONNIE		16.085,94		16.085,94
LA COUTURE BOUSSEY		209.339,98		209.339,98
CROTH		59.386,79		57 721,79
EPIEDS		10.223,54		10.223,54
LA FORET DU PARC		5.251,87		5.251,87
FOUCRAINVILLE		3.494,62		3.494,62
FRESNEY		14.550,95		14.550,95
GARENNES SUR EURE		263.711,66		260 929,66
GROSSOEUVRE		82.445,03		82.445,03
L'HABIT		19.966,58		19.966,58
JUMELLES		483,75		483,75
LIGNEROLLES		9.659,44		9.659,44
MARCILLY SUR EURE		173.780,81		171 622,21
MOUSSEAUX NEUVILLE		38.936,13		38.936,13
PREY		82.859,51		82.859,51
SAINT-ANDRE DE L'EURE		766.791,02		766.791,02
SAINT-GERMAIN DE FRESNEY		3.590,24		3.590,24
SAINT-LAURENT DES BOIS		12.563,68		12.563,68
SEREZ		5.628,18		5.628,18
Sous-totaux – Ex- CCPN		1 854 554,16		1 845 534,56
Totaux	257 548,38	16 744 140,81	344 187,17	16 081 995,31

COMMUNES ayant adhéré à EPN au 1 ^{er} janvier 2018	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ACON		39 603,10		12 202,03
COURDEMANCHE		45 093,61		15 873,53
DROISY		26 423,78		0,00
ILLIERS-L'EVEQUE		80 759,43		43 662,34
MARCILLY-LA-CAMPAGNE		80 237,40		29 226,18
MESNIL-SUR-L'ESTREE		136 768,66		108 300,07
MOISVILLE		11 005,97		0,00
MUZY		51 620,78		24 279,16
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE		77 501,80		39 783,33
MOUETTES		65 028,00		42 559,30
FONTAINE-SOUS-JOUY	2 572,08			0,00
JOUY-SUR-EURE		638,82		0,00
Sous-totaux Adhésions 2018	2 572,08	614 681,35	0,00	315 885,94
Totaux	260 120,46	17 358 822,16	344 187,17	16 397 881,25

Compétence Enfance/Jeunesse – Restitution aux communes au 1er janvier 2019 – Fixation des coûts nets restitués aux communes

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Le point suivant concerne la compétence enfance/jeunesse et la restitution de celle-ci aux communes au 1^{er} janvier 2019. La CLECT s'est réunie juste avant ce Conseil communautaire. Nous avons pu informer cette instance des montants des attributions de compensation provisoires qui vont être versées à ces communes. Comme le disait le vice-président chargé des finances tout à l'heure, cela se fait en attendant que la CLECT se réunisse en 2019 afin de valider de manière définitive ces attributions de compensation. Nous vous demandons donc, ce soir, de valider ces montants provisoires. La liste est jointe.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Juste une petite intervention : si j'ai bien compris les collègues, concernant la petite enfance, il y a des critères de répartition en fonction du nombre d'enfants. Je demanderais que ce soit la même chose pour l'enfance et que le critère soit celui du nombre d'enfants et non pas 60 % les enfants et 40 % la fréquentation.

M. Sylvain BOREGGIO

Tu proposes cela car ça avantage la commune de Saint-André de l'Eure. Je pense que ce sera du rôle de la CLECT que de définir les critères exacts d'attribution.

Si chaque commune veut mettre en place un critère qui la favorise, ce sera très compliqué. Nous allons essayer de trouver le bon choix pour que, de manière générale, tout le monde puisse s'y retrouver sans qu'il y ait de communes lésées ou super favorisées.

M. Serge MASSON

Je demande simplement à avoir les mêmes critères que les autres ; c'est tout. Le critère choisi est le nombre d'enfants pour la petite enfance. Je demande que l'on fasse la même chose pour l'enfance. C'est tout. Il ne s'agit pas de favoriser une commune plus que l'autre. Je l'ai dit tout à l'heure lors de la CLECT : en fonction des critères choisis, il y a 35 000 € d'écart pour Saint-André. Ce n'est pas rien.

M. Guy LEFRAND

Ces critères ont été choisis sur la base de ceux habituels pour l'enfance/jeunesse. Ils ont été validés par la CLECT et donc par les élus qui y étaient présents. Je n'y siége pas volontairement afin qu'il n'y ait pas d'influence de ma part sur ces sujets qui sont pilotés par M. GROIZELEAU et M. BOREGGIO. Ces critères ont été validés par la CLECT et l'ensemble des communes. Charge à la CLECT, si elle souhaite ou elle estime, d'ici un ou deux ans, que ces critères sont à changer, de proposer de le faire.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ ADOPTE (moins 6 abstentions) la ventilation ci-après des coûts nets restitués aux communes de l'ex CCPN, consécutivement à la restitution de la compétence enfance/jeunesse au 1^{er} janvier 2019 :

Communes	Coûts nets restitués
<i>Les Authieux</i>	<i>14 929 €</i>
<i>Bois-le-Roy</i>	<i>70 137 €</i>
<i>Bretagnolles</i>	<i>6 729 €</i>
<i>Champigny-la-Futelaye</i>	<i>14 864 €</i>
<i>Chavigny-Bailleul</i>	<i>31 171 €</i>
<i>Coudres</i>	<i>27 491 €</i>
<i>La Couture Boussey</i>	<i>129 168 €</i>
<i>Croth</i>	<i>65 546 €</i>
<i>Epieds</i>	<i>15 718 €</i>
<i>La Forêt du Parc</i>	<i>30 601 €</i>
<i>Foucrainville</i>	<i>2 566 €</i>
<i>Fresney</i>	<i>20 626 €</i>
<i>La Baronnie</i>	<i>37 588 €</i>
<i>Garennes-sur-Eure</i>	<i>107 664 €</i>
<i>Grossoeuvre</i>	<i>62 576 €</i>
<i>L'Habit</i>	<i>28 569 €</i>
<i>Jumelles</i>	<i>19 683 €</i>
<i>Lignerolles</i>	<i>16 477 €</i>
<i>Marcilly-sur-Eure</i>	<i>87 780 €</i>
<i>Mousseaux-Neuville</i>	<i>35 287 €</i>
<i>Prey</i>	<i>55 943 €</i>
<i>Saint-André de l'Eure</i>	<i>185 073 €</i>
<i>Saint-Germain-de-Fresney</i>	<i>10 552 €</i>
<i>Saint-Laurent-des-Bois</i>	<i>16 425 €</i>
<i>Serez</i>	<i>6 654 €</i>
TOTAL COÛTS NETS RESTITUES	1 099 817 €

Dotation de solidarité communautaire – Actualisation 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant concerne la dotation de solidarité communautaire. Je rappelle, pour les communes qui ne la touchent pas, ce qu'est la DSC. Celle-ci avait été instituée en son temps pour les communes de l'ex-GEA qui n'avaient pas la compétence enfance/jeunesse afin de les aider à adhérer aux divers syndicats qui avaient été créés à l'époque. Il y a là aussi pour l'attribution, divers critères qui sont appliqués. Il vous est simplement demandé de les réactualiser de manière à pouvoir être plus au fait des éléments récents. Je rappelle que l'enveloppe globale pour cette DSC est de 3 167 500 euros. Nous devons donc valider ce point, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes sur l'actualisation 2018. L'année est terminée. J'ai demandé qu'un travail soit mené, dès le début de l'année 2019, pour que nous retravaillions tous ensemble, et sur l'ensemble des communes, cette DSC de manière à redéfinir des critères les plus équitables possible. C'est à la fois prévu dans le cadre d'un groupe de travail que j'ai demandé aux services et aux élus de monter et également dans le cadre du budget prévisionnel 2019 sur lequel j'ai demandé que l'on prévoit une réserve particulière sur ce sujet. Ce sera donc réactualisé en tout début d'année 2019.

Je ne sais pas si c'est Mme GIPSON ou M. MORILLON.

Mme Séverine GIPSON

C'est Mme GIPSON.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie.

Mme Séverine GIPSON

M. le Président, merci de me donner la parole. Comme vous avez pu le constater lors de réunions précédentes, la finance de nos communes est une de mes préoccupations et est toujours une préoccupation quotidienne pour les maires de l'ex-CCPN. Le 16 juin, je suis intervenue en Conseil communautaire afin d'évoquer la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (la DSC) au regard des baisses de dotations qu'avaient subi les communes de l'ex-CCPN : - 30 à - 40 % sur la péréquation et la dotation de solidarité rurale. Vous n'avez d'ailleurs pas répondu, ce jour, à mon interrogation car vous aviez évoqué de nombreux autres faits comme la taxe d'habitation, la faute de l'État, du Département, les ministres, etc. Le PV littéral du 16.06 ne montre pas de réponse à cette question. Je suis donc un peu surprise. Je ne vais pas vous cacher que je suis ravie de trouver, ce soir, ce point 53 à l'ordre du jour car c'est une belle initiative de votre part.

M. Guy LEFRAND

Non, c'est habituel, tous les ans.

Mme Séverine GIPSON

La première lecture des informations fournies montre que seules les communes de l'ex-GEA sont destinataires de cette dotation. Je pense que ce n'est pas trop communautaire sachant que, de notre côté, la baisse des dotations de péréquation n'a pas été prise en compte. Je voulais savoir, d'une part, si ce qui est inscrit dans le tableau que nous avons ce soir sous les yeux concerne l'année 2018. Pouvez-vous m'indiquer si ces montants ont déjà été versés aux communes de l'ex-GEA ?

M. Guy LEFRAND

Vas-y, Bruno.

M. Bruno GROIZELEAU

Elle a été versée sur le montant 2017. Il y aura une actualisation. Toutes les communes devront passer des produits à recevoir. Celles à qui il manque des sous, devront diminuer un peu leur résultat puisque nous sommes le 19 et que les finances ne vont pas pouvoir actualiser, en produits à recevoir, le montant qui vous est donné.

Je veux répondre à Mme GIPSON : comme l'a dit le premier vice-président, cela date de 2005 lorsqu'il y avait eu un débat pour savoir, au GEA, si nous prenions comme compétence l'enfance/jeunesse et la petite enfance.

Le maire de l'époque et Président, Jean-Louis DEBRE, voyant que le débat était très houleux, a décidé de laisser chaque commune intégrer les syndicats et, pour les aider, mettre la DSC qui était fléchée pour payer cette petite enfance et enfance.

Quand vous êtes arrivés en 2017, cette compétence était prise par la CCPN c'est-à-dire que vous ne payiez rien. Concernant l'ex-GEA, je prends l'exemple de Saint-Sébastien : il y a 200 000 euros environ de DSC alors que je paye pour enfance/jeunesse et petite enfance 300 000 €. Je veux bien que nous revoyions les cartes mais il faudra les revoir en entier c'est-à-dire qu'il faudra supprimer la délibération d'avant, qui donne de l'argent de l'EPN aux communes pour l'enfance/jeunesse, si nous mettons la DSC pour les ex-CCPN afin d'être équitable avec le GEA.

M. Guy LEFRAND

Voilà qui est précis. Merci. Mme GIPSON.

Mme Séverine GIPSON

Si la DSC n'a pas été versée, puisqu'il n'y a eu que des versements partiels, ne serait-il pas opportun de la revoir en y intégrant les problèmes que peuvent rencontrer les communes de l'ex-CCPN ? Même si vous avez instauré ce fléchage, la DSC a la possibilité d'en mettre un propre à chaque EPCI. On peut donc changer les règles du jeu et ne pas voir uniquement l'enfance et jeunesse. Il serait donc bien d'intégrer le potentiel fiscal de l'ex-CCPN. À titre d'information car il y a tout de même quelque chose qui me dérange énormément : selon le paragraphe 6 de l'article 1609 C du Code général des impôts, la mise en place de la DSC est obligatoire quand l'écart du potentiel financier entre deux EPCI avant fusion est supérieur à 40 %. Nous sommes donc dans ce cas de figure et jusque-là, on a refusé de le mettre à l'ordre du jour. Comme nous en parlons, j'aimerais que nous réglions ce souci en même temps. De plus, cela aurait déjà dû être mis en place l'an dernier. Ces dispositions auraient dû être obligatoires ; ce qui aurait pu simplifier la vie et les nuits des élus de l'ex-CCPN.

M. Bruno GROIZELEAU

Je crois que vous n'avez pas bien compris ma réponse. Si on met la DSC pour l'ensemble des communes, vous allez payer – ce ne sera pas EPN qui va vous redonner – l'enfance/jeunesse et la petite enfance. Si vous faites le calcul : regardez la ligne DSC pour Gragny : elle touche à peu près 150 000 € ; regardez ce que EPN redonne à Saint-André : 185 000 €. Si on passe en DSC, Saint-André aura à peu près 140 000 €. Elle sera perdante par rapport à aujourd'hui et je ne suis pas sûr que le maire de Saint-André sera très content.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme GIPSON.

Mme Séverine GIPSON

Je voulais simplement dire que la DSC n'est pas forcément égale à une compensation qui a été mise du temps de Jean-Louis DEBRE. C'était vos critères de choix.

M. Guy LEFRAND

Bah oui.

Mme Séverine GIPSON

Ces critères sont votés tous les ans ainsi que la somme. Il serait donc bien de les faire évoluer en intégrant aussi des besoins qui ne sont pas forcément liés à l'enfance/jeunesse mais qui sont aussi légitimes par rapport à des baisses de dotations. Personne ne les a compensées. Vous avez compensé un manque qui vous concernait il y a 10 ou 12 ans mais, le manque de la CCPN vous l'avez intégré où ? Dites-moi. Le seul outil qui existe et qui a été créé par le Code des collectivités, c'est cette DSC. Les règles ne sont pas uniquement pour l'école. Il ne faut pas rester bloqué dessus. Vous n'êtes pas tout seul.

M. Bruno GROIZELEAU

Je ne suis pas tout seul. Je pense que nous avons ouvert puisqu'on a mis au BS 100 000 € pour aider les communes qui étaient en difficulté. J'ai eu des absences, vous savez pourquoi. Je remercie le premier vice-président de m'avoir remplacé. Je crois qu'il n'a pas eu beaucoup de demandes sur ces 100 000 €. Concernant le budget 2019, nous allons prévoir cela également. Je ne voudrais pas que l'on monte les ex-CCPN contre les ex-GEA, car c'est en train de casser ce que nous avons essayé de faire à l'Agglomération, mais je voudrais vous dire que quand vous êtes arrivés, nous avons augmenté des enveloppes.

Je prends les fonds de concours : nous, on tournait entre 1,5 million et 1,8 million. Cette année, on aura dépensé 2,4 millions au compte administratif. Tout le monde a été bien servi. Pour la voirie de Michel MOLINA, on tournait autour de 5,5 millions - 6 millions maximum. Nous sommes à 8,5 millions pour servir tout le monde. Je pense donc que les pertes que vous avez sur les dotations se retrouvent largement sur les fonds de concours et sur la voirie. Je prends une commune au hasard : Foucrainville. C'est vraiment au hasard... Vous avez perdu en contingent 4 623 € et vous avez perdu en dotation 1 393 + 76 soit 6 092 €. En 2017, nous vous avons donné un fonds de concours de 16 099 €. C'était 18 000 € mais vous avez économisé un peu d'argent et vous nous en avez fait économiser aussi. J'ai en attente deux projets pour Foucrainville : un de 22 000 € et un de 27 500 € qui seraient financés à 50 %. Donc, concernant la perte de 6 000 €, il faudrait plus d'un mandat pour récupérer ce que l'on vous donne.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais juste intervenir. Je vais avoir la double casquette en tant qu'ancien Président de la CCPN et en tant que commune touchée par la baisse de dotations. Je voudrais formuler ici un regret important : c'est celui des services de l'État qui, lorsqu'on a travaillé sur cette fusion – et Dieu sait que nous avons pris le temps puisqu'il nous a fallu 18 mois pour la préparer –, ne nous ont, à aucun moment, alertés sur ce qui allait nous arriver en matière de dotations. Si tel avait été le cas – nous allons bénéficier sur l'ex-CCPN de baisses des impôts notamment de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti –, chaque commune aurait pu à ce moment-là revoir à la hausse tous ses taux pour faire une opération blanche pour les contribuables et ainsi permettre de faire rentrer de l'argent dans leurs caisses.

M. Bruno GROIZELEAU

Certains l'ont fait.

M. Sylvain BOREGGIO

Certains ont eu la bonne idée de le faire. Tant mieux. Mais, nous aurions pu tous le faire et cela nous aurait évité d'être dans la situation actuelle.

M. Guy LEFRAND

Merci. On recommence. Mme GIPSON.

Mme Séverine GIPSON

Je voulais dire qu'il n'est pas trop tard. Nous n'avons pas clôturé l'exercice. Rien ne nous empêche de revoir notre position et peut-être faire un geste.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Je pense que ce que veut dire Mme GIPSON c'est qu'il serait peut-être bien de réfléchir à un autre système de compensation pour les communes en difficulté. Dans notre ex-CCPN, nous avons des communes qui ont du mal à boucler leur budget. Je suis un peu d'accord avec toi. Nous ne sommes pas là pour mettre les communes de l'ex-CCPN et de l'ex-GEA les unes contre les autres. Nous faisons partie du même territoire et nous devons donc avancer ensemble. Il y a tout de même un constat : nous avons perdu près de 2 millions d'euros au niveau des communes de l'ex-CCPN. Je voulais aussi vous interpellé par rapport à la CFE. Je pense que tous les maires de l'ex-CCPN ont été interpellés. Ils ont reçu leur feuille d'imposition il y a très peu de temps et le montant de la CFE a été multiplié par deux voire par trois, ce qui est tout de même énorme sur des bases minimales que nous avons votées en assemblée mais sans avoir forcément toutes les informations. En revanche, les entreprises d'Évreux ont baissé légèrement de 9 % ; ce n'est pas énorme. Je ne sais pas comment nous pouvons le faire pour l'année 2019 mais, il pourrait être bien que l'on puisse revoir notre copie afin d'éviter de fragiliser les petites entreprises sur notre territoire. Je ne sais pas comment nous pouvons le faire mais c'est vraiment quelque chose d'important et de grave. Il faut absolument faire quelque chose pour eux.

M. Guy LEFRAND

On continue. On répondra après. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

C'est très court : est-ce que vous pourriez vérifier tous les comptes parce que je me retrouve à -10 % par rapport à ce qui était annoncé l'année dernière ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

M. MASSON, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a une baisse de la CFE sur les entreprises d'Évreux car je la paye et je peux vous dire que je n'en ai pas vu. D'autres chefs d'entreprise la payent également et ils n'ont pas vu de baisse.

M. Serge MASSON

Propos hors micro... Vous avez automatiquement baissé...

M. Emmanuel CAMOIN

Ce n'est pas la logique que nous avons eue chez nous. Désolé.

M. Serge MASSON

Désolé, non ! Je suis désolé de l'augmentation de la CFE.

M. Guy LEFRAND

Bien. Nous avons deux sujets différents. Nous n'allons pas revenir sur ce que disait Bruno GROIZELEAU qui rappelait l'historique de la DSC. Je crois qu'il faut faire attention de ne pas essayer de monter les uns contre les autres car ce n'est pas comme cela que nous allons réussir au sein de notre Agglomération. On n'oublie pas évidemment la baisse massive des taux d'imposition. Certains ont beaucoup parlé des Gilets jaunes pendant notre Conseil municipal, il y a quelques jours mais, n'oublions pas que nous avons baissé de près de 30 % la part communautaire de la taxe d'habitation pour les habitants de l'ex-CCPN. On a divisé par 2,5 le foncier bâti et par 2,2 le foncier non bâti. Cela a donné une marge importante et, selon moi, nous avons accompagné largement la fiscalité des habitants de ce territoire. Je ne reviens pas non plus sur tous les fonds de concours, la gratuité des services, sur les aides financières, les dotations et autres de l'Agglomération. Je l'ai dit en introduction mais peut-être que certains n'ont pas écouté : j'ai demandé qu'en 2019, dès le mois de janvier ou février, nous mettions en place un groupe de travail pour réfléchir à nouveau sur cette DSC. Comme le disait Bruno GROIZELEAU : attention aux effets secondaires. Certains pensent que DSC, cela veut dire que l'Agglomération va donner de l'argent à tout le monde. Non. Si on recalcule, certains gagneront et d'autres perdront. Il est important de ne pas faire cela sur un coin de table, ce soir, comme cela est proposé par certains mais, de faire un travail sérieux, complet, qui nécessite de nombreuses simulations de manière à ce que chacun s'y retrouve. Je rappelle également – et nous allons le passer dans quelques minutes – que nous avons mis en place un fonds d'accompagnement pour les communes les plus en difficulté. Nous allons accompagner, ce soir, quatre communes qui nous ont fait cette demande. Je le redis – la pédagogie par la répétition, ça marche toujours – : j'ai demandé que l'on augmente de manière substantielle, dans le cadre du budget 2019, la DSC afin de pouvoir la revoir et qu'il n'y ait pas trop de perdants car cette révision fera forcément des gagnants et des perdants. Concernant la CFE, nous avons voté sur l'ex-GEA une légère baisse de 0,10 ou 0,20 %. Je parle des taux qui dépendent de nous et non pas des bases qui dépendent de l'État. Concernant l'ex-CCPN, sur les petites entreprises, le taux de CFE a baissé. Il a augmenté sur certaines entreprises de taille importante ou beaucoup plus importante voire très importante sur le sujet. Je le dis à chacun des maires : sur les entreprises que vous voudriez que l'on regarde, je m'engage à vous donner toutes les réponses entreprise par entreprise. Les explosions de CFE aujourd'hui sont liées à des explosions de base. Ce n'est pas nous qui les décidons. Je le rappelle. C'est comme la taxe d'habitation. C'est comme le foncier. Ce n'est pas nous qui décidons des bases, c'est le Parlement. Ce sont les parlementaires qui ont largement augmenté les bases, ce n'est pas nous. Donc, restons sereins là-dessus. Nous sommes en train de regarder cela car, moi aussi, j'ai été interpellé par certaines entreprises notamment de l'ex-GEA et nous allons baisser légèrement le taux de CFE.

M. KELLO.

M. Philippe KELLO

M. le Président, mes chers collègues, je voulais revenir sur la baisse des dotations que certaines communes ont subie. Je fais partie des quatre communes en difficulté cette année. Je perds 21 000 € sur la DSR ; 11 000 € sur la DMP, presque 15 000 € sur la FDTP. Je perds pratiquement 50 000 € sur un budget de 380 000 €. Cela fait effectivement beaucoup. Je ne peux pas supporter cette énorme baisse cette année. Une aide exceptionnelle va être votée, je l'espère, pour ma commune tout à l'heure. Je pense que ce n'est pas une solution pérenne pour autant. Je vais peut-être pouvoir compenser une partie en augmentant les impôts. Je serai obligé. Toutefois, je ne pourrai pas compenser la totalité. Heureusement, j'ai un excédent de fonctionnement qui peut permettre de tenir quelques années. Mais, si cela ne bougeait pas, dans quelques années, je pourrai fermer boutique.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voulais préciser un point important : ces fameuses dotations que nous avons sont une usine à gaz incompréhensible que seuls les énarques doivent pouvoir comprendre, j'imagine. C'est pour cette raison que, le 11 juin dernier, j'avais alerté M. Gérald DARMANIN, qui était venu sur le territoire, sur les problèmes rencontrés par nos communes de l'ex-CCPN et je lui avais demandé une entrevue. Sachez que je serai reçu par le ministère demain matin. J'espère qu'il m'apportera au moins des précisions car, comme tu l'as dit Philippe, le but n'est pas de se faire aider ad vitam aeternam par l'Agglomération mais de trouver les leviers sur lesquels nous pouvons agir pour inverser la tendance. C'est ce qui est important pour nos communes. Je vous donnerai la réponse lorsque j'aurai été reçu par M. DARMANIN ou son secrétaire d'État.

M. Guy LEFRAND

Ce serait peut-être l'occasion de lui demander de changer l'organisation parce qu'on parle de DSC ce soir mais, c'est tellement bien fait au niveau de l'État que sa révision va entraîner celle des dotations. Je vous le dis. Profitons-en pour demander à nos parlementaires d'intervenir pour modifier les choses. En clair, ceux qui auront plus de DSC l'an prochain, auront moins de dotations de l'État. C'est comme quand on baisse les impôts et que, du coup, on nous enlève les dotations ; c'est la double peine systématique. Donc, n'hésite pas à interpeller Monsieur le ministre demain et n'hésitons pas à demander à nos ministres de modifier les choses. Je compte bien sûr sur nos parlementaires pour cela.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voulais aussi prévenir les ex-CCPN que cette enveloppe de 3 167 000 est la même depuis 2005. En 2005, la DSC couvrait les charges au Sivu. Aujourd'hui, on touche 200 000 et on paye 300. En 2005, je couvrais les charges. Elle n'a pas bougé depuis cette époque.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cette précision importante étant maintenant clarifiée, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Une personne. Qui s'abstient ? Une personne. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ VALIDE (moins 1 voix contre et 1 abstention) l'actualisation des critères de réparation de la DSC pour 2018 sur les bases suivantes :

- population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2017 émanant de la préfecture,*
- nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2015*
- Nombre de logements sociaux : DREAL Haute Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1^{er} janvier 2017.*

Budgets Principal, Eau et Assainissement – Créances éteintes

M. Guy LEFRAND

Quelques créances éteintes, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Concernant le budget principal, le budget eau et le budget assainissement, nous avons quelques créances éteintes. Elles concernent en totalité des particuliers qui ne peuvent pas faire face à ces créances.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADMET** en créances éteintes les sommes de :

- | | |
|-------------------------|-------------|
| - Budget principal | 150,37 € |
| - Budget Eau | 13 268,86 € |
| - Budget Assainissement | 3 149,25 € |

Budget Pépinière scientifique – Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il concerne cette fois le budget de la Pépinière scientifique et la reprise de subventions d'équipement transférables. Il faut bien écouter car il faut être spécialiste en finances pour bien comprendre. Je vais essayer de vous expliquer. La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Or, de nombreux investissements sont subventionnés et la collectivité n'emprunte en fait, au maximum, que le montant résiduel restant à sa charge après subventions. Afin de tenir compte de ces amortissements perçus, que l'on appelle des subventions transférables, il est possible d'avoir une reprise de cette subvention transférable qui devient alors une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. C'est un petit jeu d'écriture. On passe donc des chiffres d'une case à l'autre.

M. Bruno GROIZELEAU

Bravo, M. le premier vice-président. C'est clair.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la reprise sur l'exercice 2018 des arriérés de subventions transférables auquel s'ajoute l'annuité de 2018 portant sur les subventions perçues de l'Etat, de la Région, du département, d'autres organismes pour un montant total de 361 308,51 € et **DECIDE** pour l'exercice 2019 et suivants d'une reprise de 90 327,13 €.

Budget principal – Versement d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes Pépinière scientifique et Mobilités

M. Guy LEFRAND

On continue sur les Pépinières.

M. Sylvain BOREGGIO

Cette fois, il s'agit, pour les Pépinières, du versement d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes Pépinière scientifique et Mobilités. Pour que cette Pépinière scientifique puisse fonctionner, elle a besoin que nous lui apportions une aide complémentaire à hauteur de 14 861,65 €. Le compte administratif 2017 du budget annexe Mobilités durables constate un excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2018 à hauteur de 413 909,36 €. Cet excédent en plus des autres recettes exploitation est insuffisant pour couvrir les dépenses d'exploitation. Aussi, il convient de prévoir une subvention exceptionnelle au budget principal.

- Pour le budget Pépinière, le montant de la subvention sera de 16 892,65 euros.
- Concernant les Mobilités, le montant sera de 563 225,24 euros.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 16 892,65 € et **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités d'un montant total de 563 225,24 €.

Budgets annexes : ZAC Centre Bourg (Saint-Sébastien de Morsent), Zone du Floquet (Sacquenville), Zone d'activité des longs champs (Fauville) – Clôture

M. Guy LEFRAND

Nous continuons sur les budgets annexes. Cela va faire plaisir à M. NOGAREDE ou à M. SILIGHINI : on clôture des budgets annexes qui n'ont plus lieu d'être.

M. Sylvain BOREGGIO

Voilà.

M. Guy LEFRAND

Notamment sur des ZAC.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a trois ZAC pour lesquelles il y avait des budgets annexes qu'il est important de clore. Il s'agit de la zone d'activité Centre Bourg à Saint-Sébastien, de la zone du Floquet à Sacquenville, et de la zone des Longs Champs à Fauville. Le but est de clôturer ces trois budgets au 31 décembre 2018 car ils n'ont plus lieu d'être.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Je ne suis toujours pas d'accord. J'ai eu une longue conversation avec Mme AUGER cette après-midi. J'espère pouvoir lui faire confiance

M. Guy LEFRAND

Je n'en doute pas.

M. Jean-Claude JAMES

Affaire à suivre.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

Merci Président. Je réitère une question que j'ai déjà posée : je voulais connaître les causes de cette fin du budget annexe concernant Fauville et la zone des Longs Champs. C'était fléché depuis au moins 25 ans. Je vais faire rire les copains : j'avais déjà posé cette question sur l'histoire de la LNPN et de sa gare. J'ai appris que c'était plutôt une extension de la base aérienne. Si on pouvait me donner quelques informations un peu plus pointues, cela peut m'intéresser.

M. Guy LEFRAND

On cherche la réponse et on vous la donne à la fin du Conseil si on l'a sinon on vous la transmet. Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

*☞ **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget ZAC Centre Bourg (Saint Sébastien de Morsent), **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget Zone du Floquet (Sacquenville), **DECIDER** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget, Zone d'activité des longs champs (Fauville) et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2018 de ces budgets annexes*

Fusion des budgets annexes assainissement ex GEA et assainissement ex CCPN – Clôture définitive du budget annexe assainissement ex CCPN au 31 décembre 2018

M. Guy LEFRAND

Continuons sur les budgets annexes. Là, on fusionne.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de la fusion de deux budgets annexes qui concernent l'assainissement de l'ex-GEA et celui de l'ex-CCPN. Ils ne formeront plus qu'un à partir du 1^{er} janvier 2019. Il s'agit de clôturer ici le budget annexe assainissement de l'ex-CCPN.

M. Guy LEFRAND

Ça, c'était prévu. Vous vous souvenez, il y avait une période transitoire pendant un an. C'est purement technique. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la fusion des budgets annexes assainissement de l'ex GEA et de l'ex CCPN, la clôture définitive au 31/12/2018 du budget annexe Assainissement ex-CCPN dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2018 de ce budget annexe.

Long Buisson 3 - Création d'un budget annexe

M. Guy LEFRAND

Puisqu'on en clôture, on en crée de nouveaux.

M. Sylvain BOREGGIO

On en crée un nouveau qui concerne le Long Buisson 3. C'est une opération qui a démarré et qui est portée aujourd'hui par le budget annexe du Long Buisson 2. Afin d'obtenir une clarté plus précise et un suivi de cette zone d'activité, nous vous proposons de créer un budget annexe spécifique Long Buisson 3 et d'y affecter les dépenses et les sommes qui vont bien. Il s'agit de mettre, en dépenses et en recettes de fonctionnement, 4 279 320 € et, en dépenses et recettes d'investissement, 4 306 100 € ainsi que d'adopter ces montants. Bien sûr, toutes ces sommes étaient déjà sur le budget annexe du Long Buisson 2. Ce n'est qu'un transfert.

M. Guy LEFRAND

C'est un transfert sur le Long Buisson 3. Ce sera plus facile, plus visible zone par zone. Pour votre parfaite information, j'ai signé aujourd'hui en votre nom l'achat de 28 ou 29 ha sur le Long Buisson 3. Cela avance donc, désormais, rapidement. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création du budget annexe long buisson 3, selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur. Ce budget sera assujéti à la TVA, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toutes les écritures nécessaires à la régularisation des dépenses et recettes relatives au Long buisson 3 tant dans le budget annexe long buisson 2 que long buisson 3 et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP – Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Vous savez que nous avons la possibilité d'octroyer au Président la possibilité de continuer de fonctionner avant le vote du budget primitif et ce, jusqu'à un taux de 25 % maximum des investissements utilisables. Nous avons souhaité rabaisser ce taux à 15 % et non pas 25 %, ce qui nous permettra de fonctionner suffisamment avant le vote du budget qui est prévu non pas en avril, comme nous le permet la loi, mais bien avant ; en février certainement. Si vous êtes d'accord, cela nous permettra de continuer de fonctionner pendant les deux mois à venir.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Adopté. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2019, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite de 15 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2018 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2019 tels que connus fin 2018 et **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019 lors de son adoption

BUDGETS	CHAPITRES	CREDITS OUVERTS EN 2018 HORS APCP	15 % DES CREDITS OUVERTS SUITE VOTE BP DEBUT FEVRIER 2019
PRINCIPAL (01)	20 - Immobilisations incorporelles	2 825 661	423 849
	204 - Subventions d'équipement versées	7 338 586	1 100 788
	21 - Immobilisations corporelles	22 905 371	3 435 806
	23 - Immobilisations en cours	1 912 480	286 872
	45 - Comptabilité distincte rattachée	90 000	13 500
TOTAL (01)		35 072 097	5 260 815
EAU (02)	20 - Immobilisations incorporelles	252 155	37 823
	21 - Immobilisations corporelles	2 158 706	323 806
	23 - Immobilisations en cours	2 220	333
	45 - Comptabilité distincte rattachée	531 793	79 769
TOTAL (02)		2 944 874	441 731
ASSAINISSEMENT (03)	20 - Immobilisations incorporelles	226 919	34 038
	21 - Immobilisations corporelles	1 640 723	246 108
TOTAL (03)		1 867 642	280 146
MOBILITES DURABLES (04)	20 - Immobilisations incorporelles	727 692	109 154
	21 - Immobilisations corporelles	3 702 551	555 383
	23 - Immobilisations en cours	682 783	102 417
TOTAL (04)		5 113 026	766 954
PEPINIERE SCIENTIFIQUE (22)	21 - Immobilisations corporelles	39 202	5 880
TOTAL (22)		39 202	5 880
SPANC (23)	20 - Immobilisations incorporelles	5 250	788
	21 - Immobilisations corporelles	6 403	960
TOTAL (23)		11 653	1 748
ECONOMIE (32)	20 - Immobilisations incorporelles	5 595	839
	21 - Immobilisations corporelles	519 817	77 973
TOTAL (32)		525 412	78 812

Contribution économique territoriale (CET) – Exonération des librairies au titre de l'année 2019

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

La contribution économique territoriale (CET) concerne les librairies. Un amendement au projet de loi de finances 2019 vient d'être voté par l'Assemblée nationale le 16 novembre dernier afin d'élargir à l'ensemble des librairies françaises l'éligibilité à l'exonération de la contribution économique territoriale. Cette mesure était soutenue par le syndicat de la librairie française, le ministère de la Culture et celui de l'Économie. Elle traduit le rôle décisif joué par les librairies dans la vie culturelle et sociale des territoires. Il faut rappeler que les librairies subissent de plein fouet la digitalisation de l'édition et le recul de l'écrit au profit de l'écran. Cette aide est donc appréciable pour l'ensemble de nos librairies.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **EXONERE les librairies du territoire de contribution économique territoriale**

Exercice 2018 – Décision modificative n°3

M. Guy LEFRAND

Une décision modificative, M. le premier vice-président.

M. Sylvain BOREGGIO

Pas une ; il y en a plusieurs dans cette décision modificative n° 3. Je ne vais pas tout prendre ligne à ligne mais vous indiquer ce qui a bougé.

Budget principal :

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 12 « charges de personnel » dans la mesure où il a fallu tenir compte des agents remplaçants recrutés sur des absences importantes de titulaires notamment dans le secteur de la petite enfance ;
- la participation versée au SETOM nécessite d'être revue à la hausse afin de tenir compte du volume de déchets traités. Je vous rappelle que cette hausse est notamment liée à l'intégration des nouvelles communes. Elle représente + 177 000 € ;
- il s'agit également d'ajuster la subvention d'équilibre versée aux budgets annexes. Les recettes supplémentaires inscrites au budget annexe Mobilités ont pour incidence de réduire le montant de la subvention versée par le budget principal.

Concernant les recettes de fonctionnement :

- les lignes sont ajustées afin de tenir compte des subventions qui ne seront finalement pas perçues par le conservatoire à rayonnement départemental (97 000 €) et des recettes de gestion courante inférieures à l'estimation.

Concernant les dépenses d'investissement :

- certaines lignes ont été ajustées afin de tenir compte du report ou de l'annulation de certaines dépenses. C'est notamment le cas des frais d'études liés à la rénovation du musée (- 30 000 €), à la salle omnisports (- 100 000 €) et aux aménagements fonciers (- 48 000 €). Concernant les subventions aux personnes de droit privé, ces crédits sont annulés du fait du report du projet de l'entreprise ayant sollicité cette aide financière.
- certaines acquisitions foncières ne sont pas réalisées à hauteur de 600 000 €. Les crédits sont donc annulés.
- la ligne bâtiment scolaire est une inscription technique qui vise à intégrer à l'actif de l'Agglomération l'école Saint-Germain.
- les crédits « réseaux de voirie » annulés concernent l'opération Peupliers Suffren qui a pris du retard. Les études sont en cours. Les travaux prévus au cours du quatrième trimestre 2018 n'ont pas commencé.

Les autres immobilisations concernent notamment l'acquisition du bâtiment situé à Netreville qui sera reportée sur 2019. Une partie des crédits va être utilisée pour permettre l'acquisition de trois bennes à ordures ménagères (actuellement en location) et l'acquisition d'une balayeuse pour un montant de 715 000 €. En conséquence, l'emprunt d'équilibre est réduit à 990 000 €. Pour l'achat des bennes, je rappelle que sur le long terme, il est plus appréciable d'en avoir des neuves qui nous appartiennent plutôt qu'une location qui nous coûte très cher.

M. Guy LEFRAND

Cela va surtout nous faire faire beaucoup d'économie dans le budget de fonctionnement.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument.

M. Guy LEFRAND

Merci. Tu veux compléter ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, c'est très bien dit.

M. Sylvain BOREGGIO

Le budget Eau :

En fonctionnement, des amortissements sont ajustés afin de tenir compte de l'intégration des actifs des syndicats et des nouvelles communes ayant intégré EPN au 1^{er} janvier 2018.

Les travaux en régie et subventions transférables sont également ajustés (il s'agit d'écritures d'ordre). En conséquence, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement augmente de 57 000 €. Côté investissement, les concessions et droits similaires correspondent à la création de la base de données initiale nécessaire à l'externalisation de la facturation et au déploiement des solutions informatiques pour assurer les interfaces avec les outils EPN. Je vous rappelle que nous avons fait le choix d'externaliser la facturation mais que nous voulions garder la main sur les outils informatiques. Ainsi, le jour où on décidera de changer de prestataire, nous pourrions conserver les éléments et ne pas avoir à les reprendre totalement. Concernant les 63 500 euros d'emprunt, il s'agit d'un ajustement technique sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Budget assainissement ex-GEA

Concernant les dépenses d'investissement, il s'agit de procéder à l'acquisition d'un camion hydro cureur plus que vieillissant pour 407 874 € et ainsi limiter nos coûts de fonctionnement au travers notamment de l'entretien.

Budget assainissement ex-CCPN

Il s'agit d'une décision modificative technique visant à régulariser les écritures relatives aux emprunts et subventions d'investissement.

Budget SPANC

Des crédits sont nécessaires pour rembourser un trop-perçu sur une opération pour compte de tiers.

Budget Mobilités

Cette décision modificative vise essentiellement à inscrire la recette globale liée au transfert de la compétence « transport » et la dépense globale correspondant à l'appui de la Région sur le périmètre de EPN. Ceci a pour incidence de réduire le montant de la subvention d'exploitation issue du budget principal de 459 900 €. La subvention de la Région était beaucoup plus importante. La subvention d'investissement est ajustée en fonction des travaux réalisés.

Budget Bio Pépinière

Nous en avons parlé tout à l'heure.

Budget Économie

Il s'agit d'emprunts à hauteur de 201 €. C'est dérisoire.

Budget de la zone des Surettes

Il s'agit d'ajuster les inscriptions budgétaires en fonction de ce qui sera réellement effectué d'ici le 31 décembre 2018.

Voilà les nombreuses décisions modificatives.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le conseil communautaire :

☞ ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2018

Tarifs des services communautaires – Revalorisation 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit des tarifs communautaires. Comme chaque année à cette période, nous revalorisons nos tarifs. Il avait été demandé à tous les services de procéder à une revalorisation de 2 % des tarifs afin de tenir compte de l'inflation. Vous les avez tous en annexe. Je ne vais pas vous les lire. Vous verrez que cette revalorisation n'a pas été appliquée sur certains postes comme notamment le musée. Quand on vend des articles à un euro ou 0,50 €, il est difficile d'appliquer 2 % d'augmentation donc, on stabilise. Dès l'instant que cela a été possible, la revalorisation a été appliquée.

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai deux questions. La première : on est loin des 2 % avec les 2,86 % pour les parkings du centre d'Évreux. Est-ce que cela fait partie des demandes de Q Park ou est-ce l'Agglomération qui décide de le faire de son propre chef ? Auquel cas, j'aimerais savoir pourquoi, sachant que le parking est un sujet extrêmement sensible. Concernant la deuxième question, j'avoue que je ne sais pas. Dans les prix unitaires pour les interventions réalisées par le prestataire en charge de la facturation (page 12), je vois « vérification du bon fonctionnement du compteur (étalonnage sur banc) sur demande de l'abonné ou de la collectivité : 370 € ». Est-ce que c'est quelque chose qui était payant avant que l'on délègue la facturation à un autre organisme qui est Suez, je crois ? Est-ce que c'était à cette hauteur-là ? La question que je me pose est celle-ci : quelqu'un trouve qu'il a une grosse consommation d'eau et s'interroge sur son compteur, est-ce qu'il doit d'abord payer 370 € ?

M. Guy LEFRAND

Guy.

M. Guy DOSSANG

L'étalonnage du compteur est payant si celui-ci est bon. S'il n'y a aucun problème sur le compteur, la prestation est facturée à l'abonné.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas nouveau.

M. Guy DOSSANG

Ça a toujours été comme ça. Si le compteur est défectueux, c'est pris en charge par EPN.

M. Guy LEFRAND

En gros, c'est pour éviter les abus.

M. Guy DOSSANG

Si on nous demande l'étalonnage et que le compteur fonctionne, l'intervention est effectivement facturée. Ça a toujours été comme ça.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas nouveau. Ce sont les mêmes tarifs ?

M. Guy DOSSANG

Oui. De toute façon, c'est fait par une société extérieure.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. Je voulais simplement évoquer deux choses à propos des tarifs : depuis des décennies, depuis qu'EPN et le GEA existent, on applique toujours du 2 % ; c'est la tradition. Je pense que dans vos communes, ce doit être la même chose. Je souhaiterais mais, cela demandera un peu plus de travail aux employés de la collectivité, qu'on affine cela et qu'on ne se contente pas de dire + 2 % sur les tarifs et on verra après. Je souhaiterais que, l'année prochaine, on affine. Dans le contexte actuel, il y a certains tarifs particuliers que l'on pourrait augmenter que de 1 %. Ce n'est pas possible pour cette année mais l'année prochaine, essayons de le faire. Deuxièmement : concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement, je crois qu'il faut aller très vite vers une harmonisation au niveau d'EPN. Je sais que cela va se faire. Le prix de l'eau, par exemple, passe de 1,42 à 2,97 le mètre cube pour Prey et Muzy. Il faut voir cela pour l'eau et pour l'assainissement et essayer de le faire pour l'année prochaine, parce que c'est une charge lourde pour tous les habitants. Tout le monde consomme de l'eau. Dans le contexte actuel, où on parle du pouvoir d'achat et de non-achat, c'est l'État qui est responsable de cela mais, si à notre niveau, on peut participer à notre façon, je crois que cela serait apprécié par l'ensemble des habitants de EPN. Si on pouvait travailler pour essayer d'harmoniser vers le plus bas possible.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Alain NOGARÈDE

C'est un vœu.

M. Guy LEFRAND

Il est important.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est le moment.

M. Guy LEFRAND

Oui, c'est le moment des vœux. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'avais posé deux questions. J'ai eu une réponse à la seconde concernant l'étalonnage des compteurs mais je voudrais tout de même savoir ce qui justifie l'augmentation à un taux dérogatoire – puisque vous avez dit que c'était 2 % sauf pour quelques cas particuliers – de 2,86 % du stationnement dans les parkings. Est-ce que c'est uniquement pour équilibrer une ligne budgétaire ou est-ce qu'il y a une volonté politique forte ?

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de volonté politique particulière là-dessus, au contraire. Vous avez vu que nous avons plutôt tendance à faciliter le stationnement ces derniers temps sur la ville d'Évreux. Je pense que c'est plus pour avoir un chiffre rond. Ce n'est évidemment pas lié à Q Park. Vous savez tous, les uns et les autres, à quel point c'est compliqué. Je ne sais pas.

M. Gérard SILIGHINI

C'est pour avoir un chiffre rond ?

M. Guy LEFRAND

Franchement, je n'en sais rien. Je n'ai pas regardé.

M. Gérard SILIGHINI

On dira cela aux personnes qui mettent des sous dans les parkings.

M. Guy LEFRAND

Oui, merci. M. DOSSANG pour répondre aux autres questions.

M. Guy DOSSANG

Je voulais surtout apporter une précision sur les tarifs. Concernant le branchement d'eau usée, nous avons diminué le tarif pour le mettre à 2 950 €. Cette année, il ne bouge pas. Il reste à 2 950. Si nous avons appliqué les 2 %, cela aurait fait 3 009 €. C'est l'un des seuls qui ne bouge pas.

M. Guy LEFRAND

Il y en a d'autres : le musée, les tarifs de la petite enfance puisque c'est la CAF qui décide. La gestion des déchets dépend du SETOM. Il faut faire très attention au prix qu'il facture. Je vais laisser les uns et les autres s'exprimer puis on répondra. M. DE LANGHE.

M. Christian DE LANGHE

C'est juste pour signaler une petite coquille, une erreur de frappe. Au niveau du SPANC, page 20, on nous annonce un tarif forfaitaire 2018 à 23 euros. Je pense que c'était 32 euros en 2018. C'est peut-être le tarif 2019. Page suivante, on parle toujours du tarif 2018. C'était juste pour le signaler.

M. Guy LEFRAND

Guy.

M. Guy DOSSANG

On reparle du tarif du SPANC dans d'autres délibérations.

M. Guy LEFRAND

En tout cas, c'est le tarif 2019.

M. Guy DOSSANG

En 2019, il passe effectivement à 23 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

Je souhaiterais avoir un complément d'information au sujet du vol d'eau sur poteaux d'incendie. Je pense que c'est la police qui revient au maire qui peut le constater mais je voulais savoir comment on pouvait mettre en forme cette constatation. Qui est à même de l'appliquer ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Une délibération est passée l'année dernière ou il y a deux ans. Quand on trouve la personne volant l'eau, une facture est faite à l'entreprise. Cela arrive de temps en temps.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non, Mme HANNOTEAUX.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je souhaite faire une explication de vote. Je voterai contre ces augmentations. D'une part, parce que, effectivement, on dit 2 % tous les ans. On est dans une situation où les gens manifestent par rapport à leur pouvoir d'achat. On dit que 2 %, cela fait un ou deux centimes mais globalement, une fois de plus, on augmente tous. Je ne parle pas du parking à 2,86 %. Il faut que nous, les élus, à un moment donné, nous nous rendions compte qu'il y a des gens en difficulté. On dit 2 %, ce n'est rien. Non, ce n'est pas rien. Je ne voterai donc pas ces augmentations. Tous les ans, c'est 2 % mais au bout de 10 ans cela fait combien ? Je ne voterai pas ces augmentations.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un débat que nous avons régulièrement. Est-ce que c'est le contribuable qui doit payer ou l'utilisateur ? Je rappelle que quand ce n'est pas l'utilisateur, c'est le contribuable. Comme vous le dites, certains ont, aujourd'hui, exprimé de manière très claire un ras-le-bol fiscal mais, il y a toujours quelqu'un qui paye ; si ce n'est pas l'utilisateur, c'est le contribuable. Je rappelle, que selon les derniers chiffres du gouvernement, l'inflation est prévue cette année à 2,4 %. Nous sommes donc en dessous. Les 0,4 % supplémentaires seront payés par le contribuable. Effectivement, il faut toujours trouver un juste milieu. Certaines années, les 2 % qui sont, comme le disait Bruno GROIZELEAU, assez classiques dans nos collectivités sont au-dessus de l'inflation et d'autres au-dessous. C'est le cas cette année. Ce qui n'est pas payé par l'utilisateur est donc payé par le contribuable. Il ne vous a pas échappé que les contribuables aussi ont manifesté leur ras-le-bol. Il faut donc essayer en permanence de trouver un juste milieu. Mais, il y a toujours quelqu'un qui paye au bout du compte.

M. Moïse EUDIER

Pour l'assainissement, le droit au branchement représente une somme importante (près de 3 000 €). Ne serait-il pas possible d'étaler le règlement sur trois ans ?

M. Guy LEFRAND

Cela veut dire que l'Agglomération sert de banque et qu'il faut que nous prévoyions de l'argent que nous immobilisons et que nous ne pouvons pas utiliser pendant ce temps-là. On peut regarder mais je pense que la possibilité d'étaler les paiements existe déjà. Cela se fait sur le SPANC. Sauf que, au bout du compte, c'est l'Agglomération qui paye. Comme le dit Bruno GROIZELEAU en aparté, cela a été fait sur le SPANC mais beaucoup de gens n'ont jamais payé. Là aussi, c'est le contribuable qui a payé pour les utilisateurs qui ne l'ont jamais fait. Aujourd'hui, il existe la possibilité, pour les gens en difficulté, d'étaler le paiement. Si nous le faisons de façon systématique, c'est l'Agglomération qui sert de banque et si les gens ne payent pas, c'est le contribuable qui paye. Là aussi, c'est l'éternelle difficulté. Il existe toutefois la possibilité d'étaler le paiement. Je parle sous le contrôle de notre nouveau trésorier, M. RUFFE, qui est présent ce soir et qui nous fait l'amitié de venir participer à nos travaux. Soyez le bienvenu Monsieur le nouveau trésorier. C'est une possibilité qui est offerte aujourd'hui. Nous étalons régulièrement les paiements.

M. MASSON.

M. Serge MASSON

Très rapidement car c'est exactement la même intervention. J'étais un peu surpris de ce montant (2 950 €). Je voulais savoir si cela coûte véritablement ce prix-là. C'est un forfait. Cela me paraît énorme pour les gens qui s'installent. Je partage bien évidemment le vœu de M. NOGARÈDE sur une harmonisation la plus rapide possible.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tous d'accord.

M. Serge MASSON

Il faut tout de même le dire.

M. Guy LEFRAND

C'est dit et redit. Vous avez raison. La pédagogie par la répétition. Je ne sais pas si c'est Mme GIPSON ou M. MORILLON.

M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

C'était pour revenir sur...

M. Guy LEFRAND

Pardon mais, vous avez le même micro.

M. Marc MORILLON

Ce n'est pas un problème. Je voulais revenir sur le vol d'eau sur poteaux d'incendie. Le souci n'est pas l'entreprise qui serait solvable mais plutôt ceux qui sont insolubles si vous voyez ce que je veux dire.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tout à fait d'accord.

M. Marc MORILLON

Je ne sais pas comment nous pourrions pratiquer.

M. Guy LEFRAND

Je pense que si nous avons, les uns et les autres, la solution miracle, il y a longtemps que nous l'aurions appliquée.

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Concernant la taxe de raccordement, je voulais juste préciser que cela se fait sur deux ans maximum car, de toute façon, on doit se brancher au bout de ce laps de temps.

M. Guy LEFRAND

Est-ce que cela correspond au coût réel ?

M. Guy DOSSANG

C'est en dessous du coût réel.

M. Guy LEFRAND

C'est en dessous du coût réel !

M. Guy DOSSANG

Il suffit de regarder ce qui se faisait sur la CCPN. Dans certains cas, c'était nettement au-dessus. Là, nous sommes un peu en dessous.

M. Guy LEFRAND

Et on ne l'a pas augmenté.

M. Guy DOSSANG

Non.

M. Guy LEFRAND

Nous appliquons des tarifs qui n'ont pas augmenté. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ REVALORISE (moins 7 voix contre et 4 abstentions) les tarifs communautaires des services ci-après pour l'année 2019 :

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux*
- Tarifs d'intervention du service eau potable*
- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif*
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif*
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets*
- Petite enfance*
- Accueils de loisirs sans hébergement*
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (l'entrée au Musée est gratuite) et du Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)*

- *Piscines*
- *Hippodrome.*

Mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 - Reconversion du Mille-club en halle ouverte - Subvention d'équipement à la commune de Caugé

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Nous allons parler d'une commune ; en l'occurrence Caugé.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, la commune de Caugé au travers de la mise en œuvre d'un contrat de territoire. Une subvention d'équipement sera donnée pour la réhabilitation du Mille-club en halle ouverte. Le coût de ce projet est de 275 535 € HT.

Les subventions :

- État DETR : 60 000 € ;
- Département de l'Eure : 60 000 € ;
- Région Normandie : 60 000 € ;
- EPN : 40 000 € ;
- Reste à charge de la commune : 55 535 €.

M. Guy LEFRAND

80 % de subvention, bravo Caugé ! Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 40 000 € à la commune de Caugé pour son opération de réhabilitation du Mille club en halle ouverte et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 – Aménagement du centre bourg – Les Baux Sainte-Croix

M. Guy LEFRAND

Nous continuons à accompagner les communes avec Les Baux Sainte-Croix.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit, cette fois, de l'aménagement du centre-bourg. Le coût de l'opération s'élève à 1 043 427,17 € HT subventionné par :

- la Région (FRADT) : 285 000 € ;
- le Département (FDAT – cadre de vie) : 200 000 € ;
- EPN : 233 577 € ;
- Reste à charge de la commune : 324 850,17 €.

M. Guy LEFRAND

70 % de subvention, beau score, Monsieur le Maire ! Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 233 577 € à la commune des Baux Sainte-Croix pour l'aménagement de son centre bourg et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document y afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 Création de pistes cyclables Subvention d'équipement à la commune de Saint-André de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Nous continuons sur Saint-André de l'Eure.

M. Sylvain BOREGGIO

Avec cette fois, sur Saint-André de l'Eure, la création de pistes cyclables. Le coût du projet s'élève à 125 661 € HT.

Il est subventionné par :

- Région : 96 796 € ;
- EPN : 3 733 € ;
- Reste à charge pour la commune : 25 132 €.

M. Guy LEFRAND

80 % de subventions dont 77 % de la Région. Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'aime bien quand on fait l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 3 733 € à la commune de Saint-André de l'Eure pour la création de pistes cyclables et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.*

Mise en œuvre du contrat de Territoire 2017-2021 - Construction de locaux à vocation sportive - Subvention d'équipement à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent

M. Guy LEFRAND

On continue avec Saint-Sébastien.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de la construction de locaux à vocation sportive. Le coût de l'opération s'élève à 4 201 990 €. Les subventions ne sont pas forcément celles que Monsieur le Maire attendait :

- Département de l'Eure : 1 000 000 € ;
- Région : 500 000 € ;
- EPN : 1 150 995 € ;
- Reste à charge pour la commune : 1 550 995 €.

Malheureusement, tu as perdu la DETR car tu as eu la mauvaise idée de construire un lotissement sur ta commune.

M. Bruno GROIZELEAU

Justement, je voudrais dire un petit mot en tant que maire et non pas en tant que vice-président. M. le Président, je tenais à remercier la Région, le Département et EPN pour leur participation à hauteur de 2 650 995 € à notre projet indispensable. Mes chers collègues, il manque un financeur : l'État. Notre dossier est recevable à la DETR pour 400 000 € mais il n'a même pas été présenté à la commission. Je suis donc très déçu par cela. En effet, Saint-Sébastien, pour respecter la loi SRU, chère à mon prédécesseur, a vu sa population augmenter de 1 000 personnes entre 2014 et 2015 avec 250 logements locatifs. Nous sommes maintenant passés à 26 % de logements locatifs. Le motif donné pour le refus n'a aucun rapport avec le dossier. La lettre du Préfet est claire : vous abandonnez votre futur lotissement seniors et vous récupérez la DETR. Nous ne pouvons pas abandonner ce projet car le terrain est acheté et porté par l'EPFN depuis 8 ans pour 550 000 €. Cette directive n'est pas nationale mais locale. Chers collègues, si vous avez en cours ou à venir un lotissement, vous pouvez dire adieu aux aides de l'État. Merci.

[Applaudissements]

M. Guy LEFRAND

Beaucoup de maires le vivent en ce moment. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Bruno GROIZELEAU. Je l'avais déjà demandé lors de notre dernière séance mais, je voudrais que le Conseil communautaire s'élève, ce soir, contre cette mesure du Préfet. Il y a une incidence également sur les fonds de concours (-40 %). Ce n'est pas M. GROIZELEAU que je vise. 40 %, cela veut dire une subvention supplémentaire. Si M. GROIZELEAU demande directement à l'Agglomération une subvention sur ce qu'il a à payer, elle acceptera normalement 50 %. Qui perd ? D'où vient le fric ?

M. Guy LEFRAND

Nous sommes bien d'accord.

M. Jean-Claude JAMES

Je ne sais pas si c'est normal. Je crois qu'il faudrait faire une motion ou dire notre mécontentement. Il faudrait que les collègues soient d'accord là-dessus. Je ne sais pas ce que vous en pensez, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je vais reprendre la proposition car j'ai encore vu ce matin dans mon bureau un collègue qui s'était vu, lui aussi, refuser la DETR parce qu'il a osé construire quelques pavillons dans une dent creuse au sein d'une commune entre Évreux et Saint-André de l'Eure. Aujourd'hui, il y a effectivement une vraie injustice ou en tout cas ressentie comme telle par beaucoup de maires qui s'inquiètent de l'impossibilité désormais de prévoir une croissance même mesurée, raisonnée, de leur commune. Si j'entends bien ce que suggère Jean-Claude JAMES, il s'agit de proposer une motion demandant au Préfet de revenir sur cette décision strictement limitée à la Préfecture de l'Eure. Je vous propose que nous l'écrivions et que nous vous l'envoyions ; si vous êtes d'accord sur le principe. Nous allons faire voter pour savoir si les collègues maires sont d'accord sur le principe. Auquel cas, je demanderai au service de faire une rédaction que je vous transmettrai pour validation avant de l'envoyer au Préfet. Est-ce que cela vous irait ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention de Mme GIPSON. Je vous remercie. Il en sera donc fait ainsi.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE (moins 1 abstention)** la rédaction d'une motion demandant à Monsieur le Préfet de revenir sur le règlement départemental adopté le 9 novembre 2018, qui refuse toute Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) aux communes qui ont autorisé un lotissement sur leur territoire au cours du dernier mandat. Le projet de motion sera envoyé à tous les élus pour validation avant envoi à Monsieur le Préfet.*

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Non, je voulais voter des deux mains.

M. Guy LEFRAND

Votez des deux mains et même des deux pieds.

Où en étions-nous ? Nous allons tout de même accompagner Saint-Sébastien à hauteur de presque 1 200 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 1 150 995 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour son opération de construction d'un équipement à vocation sportive et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tous documents afférents à ce dossier, y compris les éventuels avenants.*

Entretien Musée et Conservatoire à Rayonnement Départemental – Convention de prestations de service Ville d'Évreux / Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Nous continuons sur la convention de prestations avec le Musée.

M. Sylvain BOREGGIO

Le Musée et le conservatoire à rayonnement départemental bénéficient aujourd'hui des services mutualisés de la Ville et de l'Agglomération pour assurer l'entretien de ces deux grands bâtiments. Pour pouvoir permettre le remboursement notamment des frais à la commune d'Évreux qui met à disposition du personnel, il est impératif de conventionner pour la mise à disposition de ce personnel suivant des heures d'intervention bien spécifiques puisqu'il s'agit d'un taux de 63 heures/semaine pour le conservatoire à rayonnement départemental et de 18 heures/semaine pour le site du Musée d'art d'histoire et d'archéologie. Il s'agit donc d'approuver la signature de cette convention.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la passation d'une convention de prestation de services entre la Ville d'Évreux et Évreux Portes de Normandie, relative à l'entretien par les agents municipaux du Musée d'Art, d'Histoire et Archéologie et du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention et éventuels avenants à intervenir.

Utilisation du restaurant administratif municipal par les agents d'Évreux Portes de Normandie – Convention EPN/Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Nous continuons. Toujours une convention.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est, cette fois-ci, pour le restaurant administratif. Les agents de EPN bénéficient de l'accès au restaurant administratif. La convention datant de 2016 arrive à échéance. Il convient de la renouveler afin que les agents de EPN puissent continuer à bénéficier de cet accès. Il y aura un petit réajustement des tarifs. J'en suis désolé. C'est comme ça. Ce n'est pas 2 %. Il suffit d'accepter, ce soir, de conventionner. La convention est d'un an et se fait par tacite reconduction. Elle prendra fin automatiquement au bout de deux reconductions soit au plus tard le 31 décembre 2021.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vous précise que les travaux du futur restaurant administratif vont débiter. Nous lançons un appel d'offres en février 2019 pour avoir un établissement digne de ce nom. La préparation du chantier se fera à partir du mois de mai. Il commencera au mois de juillet. La livraison du bâtiment est prévue au mois de mai 2020. Les agents vous en sont reconnaissants. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de service relative à l'utilisation du restaurant municipal de la ville d'Évreux par les agents d'Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et éventuels avenants à intervenir. La participation financière d'EPN correspond à la différence entre d'une part, le coût réel de production et de gestion du restaurant administratif (9,20 € en 2019) et d'autre part, le prix d'achat du repas par l'agent (3,70 € en 2019).

Fonds de concours exceptionnels en fonctionnement aux communes

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Cela nous permet de revenir sur le débat que nous avons eu tout à l'heure.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet, il s'agit des fonds de concours exceptionnels pour aider au bon fonctionnement des communes. Je vais revenir sur ce que j'avais pu dire lors de la commission des finances n° 5. J'avais annoncé qu'aucune des communes n'était malheureusement recevable dans le sens où nous avons fixé certaines règles d'application pour pouvoir retenir leur éligibilité. Après examen des dossiers des quatre communes qui nous ont sollicités, le Président a souhaité – et j'ai approuvé sa décision – accompagner financièrement ces quatre communes en difficulté. Il s'agit de Les Authieux, Bois-le-Roi, Coudres et Mousseaux Neuville. Il est proposé d'apporter une aide en fonctionnement exceptionnelle à hauteur de :

- Commune Les Authieux : 10 000 € ;
- Commune de Bois-le-Roi : 13 000 € ;
- Commune de Coudres : 12 000 € ;
- Commune de Mousseaux Neuville : 20 000 €.

Cela ne leur permettra pas forcément de boucler leur budget de fonctionnement de l'année mais leur donnera une petite bouffée d'oxygène.

M. Guy LEFRAND

M. KELLO.

M. Philippe KELLO

Je vous remercie. Je voulais juste compléter : ce n'est pas que Mousseaux Neuville a dépensé plus cette année mais qu'elle a touché moins.

M. Sylvain BOREGGIO

On est bien d'accord.

M. Philippe KELLO

Au lieu de toucher 182 000 €, nous avons à peine touché 138 000 € de dotation pour des dépenses à peu près stables par rapport à l'année 2017.

M. Guy LEFRAND

Cela n'a rien à voir avec une mauvaise gestion.

M. Philippe KELLO

Je ne participerai pas au vote. Je m'abstiens.

M. Sylvain BOREGGIO

Il est évident que nous ne stigmatisons personne et nous ne mettons personne en avant sur la mauvaise gestion de sa commune. Les maires sont tous de très bons gestionnaires. C'est ce que nous avons dit tout à l'heure en préambule : si nous avons pu anticiper, peut-être que nous aurions freiné certains investissements ou que nous les aurions retardés mais en tout cas, on ne se serait pas fait piéger comme nous nous sommes fait piéger.

M. Philippe KELLO

Cette aide va nous permettre de mieux lisser dans le temps le rattrapage que nous aurons.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. COCHON.

M. Michel COCHON

Je suis un peu étonné du choix des quatre communes. Je suis allé voir sur le site de la DGCL qui était accessible à tous. Quand on voit les chiffres officiels et les résultats des budgets de fin d'année 2017, il y a parmi ces quatre communes certaines qui terminent avec des fonds de roulement de centaines de milliers d'euros. Honnêtement, je ne sais pas comment le choix a été fait.

M. Guy LEFRAND

Il a été fait sur les communes qui nous ont sollicités car elles avaient de vraies difficultés. Encore une fois, nous aurons l'occasion de retravailler sur ce sujet dès le début de l'année 2019 avec Bruno et Sylvain.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ OCTROIE (moins 4 abstentions) les fonds de concours exceptionnels ci-après, en fonctionnement, aux communes suivantes :

Commune Les Authieux : un fonds de concours de 10 000 €

Commune de Bois le Roi : un fonds de concours de 13 000 €

Commune de Coudres : un fonds de concours de 12 000 €

Commune de Mousseaux Neuville : un fonds de concours de 20 000 €

Attribution de fonds de concours aux communes

M. Guy LEFRAND

J'espère que, cette fois-ci, nous ferons l'unanimité sur les fonds de concours aux communes sur l'investissement.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est la dernière vague de fonds de concours de l'année puisque le Président nous a octroyé la possibilité d'obtenir 400 000 € supplémentaires par rapport aux 2 millions prévus. Nous avons donc pu passer un certain nombre de dossiers. Malheureusement, tous n'ont pas pu passer. Certains n'étaient pas complets ou sont arrivés tardivement ou les sommes trop importantes ne permettaient pas de les passer sur le budget 2018. Bien entendu, tous les dossiers en attente aujourd'hui seront repris sur 2019. Je ne vais pas lister toutes les communes qui en bénéficient.

Sachez simplement que nous avons utilisé sur 2018, en fonds de concours, 2 394 881 €. Cela nous fera un taux de réalisation de 99,99 % ; ce qui est extraordinaire.

M. Guy LEFRAND

Presque aussi bon que la voirie. C'est même largement au-delà puisque nous étions sur 2 millions en début d'année.

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Je crois que tout ce qui peut aller dans le sens d'une solidarité entre toutes les communes d'EPN est très positif. J'ai pris cet exemple des fonds de concours mais il y en a d'autres sur lesquels il faut que nous soyons encore meilleurs. Nous sommes sur le même bateau. À partir du moment où nous sommes dans EPN, je crois que nous devons avoir une solidarité intercommunale qui ne laisse pas de place à la discussion.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous en sommes presque tous persuadés.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ah, pardon !

M. Bruno GROIZELEAU

Avant de passer au point suivant, je voulais remercier Sylvain BOREGGIO et Guy DOSSANG qui, durant mes passages difficiles, m'ont remplacé. Je voulais vivement les remercier de leur coup de main. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes, nous, très heureux de te retrouver même si les vice-présidents ont parfaitement assumé pendant ton absence. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de :

- 9 424,20 € à la commune d'Aviron pour l'acquisition de jeux extérieurs pour l'école,
- 8 081,96 € à la commune de Coudres pour l'acquisition et la pose de 4 abribus,
- 22 595,50 € à la commune de Coudres pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes/cantine scolaire,
- 14 428,91 € à la commune de Croth pour l'aménagement d'un plateau surélevé place de la Mairie,
- 7 250 € à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la remise à niveau de la sécurité incendie de la commune,
- 20 809,48 € à la commune de Gauciel pour la rénovation du système de chauffage du groupe scolaire et de la mairie,
- 8 339,25 € à la commune de Gauciel pour la mise aux normes PMR et la suppression de l'utilisation des produits de traitement dans les allées du cimetière,
- 26 585,52 € à la commune de Gravigny pour le programme de travaux 2018 du groupe scolaire,
- 1 099,50 € à la commune de Grosoeuvre pour la création d'un abribus,
- 2 655,20 € à la commune de Huest pour l'acquisition d'un écran numérique pour le groupe scolaire,
- 1 241,50 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 de l'extension de la mairie (renforcement béton du pourtour de la mairie),
- 2 290,79 € à la commune de la Chapelle du Bois des Faulx pour l'isolation du plafond de l'école primaire,
- 20 131,50 € à la commune des Ventes pour le réaménagement d'espaces publics communaux afin d'en faciliter l'entretien en « zéro phyto »,
- 3 489,60 € à la commune de Marcilly la Campagne pour les travaux d'insonorisation de la cantine,
- 1 495 € à la commune de Marcilly sur Eure pour la mise aux normes de l'alarme PPMS des écoles,
- 1 484,25 € à la commune de Marcilly sur Eure pour la mise en sécurité de l'entrée des écoles,
- 2 168,18 € à la commune de Miserey pour la réalisation de 16 cavurnes au cimetière,
- 2 387,50 € à la commune de Normanville pour la réfection des allées secondaires du cimetière,

- 2 321 € à la commune de Normanville pour l'installation de coussins lyonnais sur la route de la Vallée,
- 1 870 € à la commune de Sacquenville pour la mise en sécurité de la salle des fêtes,
- 754 € à la commune de Saint Martin la Campagne pour l'acquisition d'un radar pédagogique,
- 1 440 € à la commune de Tourneville pour le ravalement de la façade de la mairie,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

Commune de Droisy – Lotissement artisanal Les Vignes – Transfert de propriété au profit d'EPN

M. Guy LEFRAND

Nous repartons au dossier 8 et nous donnons la parole à Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci. Il s'agit d'une régularisation administrative et notariale notamment due au transfert de propriété au profit d'EPN suite à l'intégration de Droisy dans la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018. Les terrains cités étant sur le territoire d'une commune ayant adhéré à notre collectivité, un acte de transfert de propriété est obligatoire et doit intervenir afin que le transfert soit acté auprès du service de la publicité foncière compétent.

M. Guy LEFRAND

Pour ? On va changer un peu. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE de FAIRE PROCEDER** à la rédaction de l'acte notarié constatant le transfert de propriété des biens cadastrés commune de Droisy, section C n°580 pour 2ha 78a 29ca, n°598 pour 15a 00ca, n°602 pour 14a 46ca, n°603 pour 7a 33ca, n°605 pour 36a 97ca, n°606 pour 68a 09ca, n°608 pour 20a 00ca et n°611 pour 43a 00ca (lotissement artisanal Les Vignes) au profit d'Evreux Portes de Normandie, les frais de notaire étant à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

PREY – ZAE des Coquelins - Cession de terrain à l'Entreprise BLOT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

C'est une délibération classique. L'entreprise Blot a été créée en 2008. Elle est installée sur la zone d'activités des Coquelins à Prey, où elle loue des locaux à EPN. Cela fait cinq ans qu'elle est locataire. Elle souhaite acquérir le bâtiment où elle est située. Nous lui proposons de lui vendre pour un montant de 155 000 €.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à l'entreprise BLOT (activité de mécanique industrielle) ou toute société ou personne physique qu'elle se substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles XC 29, 32, 36, 43, 45, 48 sises à PREY pour un montant de 155.000,00 €, les frais de notaire et les frais de géomètre le cas échéant seront à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Aide aux hébergements touristiques – Modification du règlement d'attribution

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues. C'est un premier dossier sur la modification du règlement d'attribution des subventions sur les hébergements touristiques. Quelques petits éléments de contexte : auparavant, un porteur de projet d'hébergements touristiques pouvait s'adresser d'une part au Conseil départemental pour avoir une subvention puis se tourner vers EPN pour une subvention complémentaire. Le Département a souhaité modifier son dispositif d'aide. Il y a eu des concertations entre le Département et l'ensemble des intercommunalités. Nous avons le choix : soit on conventionnait avec le Département et on laissait ce dernier gérer l'ensemble du dossier et choisir les hébergements ainsi que les aides qu'il donnait sur ses propres critères, soit l'intercommunalité choisissait de gérer seule ses dossiers. C'est elle qui prend en charge la subvention mais c'est surtout elle qui décide les critères d'attribution et qui fait ses choix. C'est la solution que nous avons choisie c'est-à-dire de rester maître des décisions en matière de développement touristique et notamment de subventions aux hébergements.

Nous avons déjà porté pas mal de projets depuis 2011. Nous avons sur le territoire 9 500 lits touristiques marchands ou non-marchands (lits de résidence secondaire). Par rapport aux moyennes nationales ou départementales, EPN est en très large déficit en termes de lits puisque nous sommes à une moyenne de 9,7 contre 30 pour la moyenne nationale et 19 pour le département. L'idée est de modifier le règlement et surtout d'augmenter les tranches de subventionnement pour rendre EPN plus attractif et nous mettre en phase par rapport aux aides données par le Département afin que les porteurs de projet ne se sentent pas lésés. Nous vous proposons de passer le taux maximal d'aide de 30 à 40 % des travaux avec un minimum de 25 000 €.

Il y a d'autres plafonds se rapportant au type d'hébergement :

- sur les meublés, on passe de 15 000 à 20 000 € ;
- les chambres d'hôtes, de 15 000 à 20 000 € ;
- les hôtels, de 15 000 à 25 000 € ;
- l'hébergement de groupes, de 30 000 à 60 000 € ;
- l'hébergement de plein air, de 25 000 à 60 000 €.

Vous avez dans la délibération le règlement des subventions. Il y a nos critères de sélection. Le montant de la subvention est toujours de 500 € par lit avec une bonification de 1 000 € par lit en fonction de différents critères listés (hébergement quatre étoiles, hébergement qui monte en gamme, label, hébergement insolite, handicap...).

L'objet de cette délibération est de permettre de monter le montant des subventions pour les travaux afin de les rendre plus attractifs.

M. Sylvain BOREGGIO

Des questions ? Francine, je te donne la parole.

Mme Francine MARAGLIANO

C'est vrai que l'accessibilité de toutes les chambres d'hôte et des habitats spécifiques est un véritable attrait touristique. Nous sommes à une heure de Paris et il y a vraiment une forte demande. Je voulais vous remercier d'en prendre compte.

M. Rémi PRIEZ

Effectivement, cela n'a pas un caractère obligatoire mais c'est un des critères que nous avons mis en place.

M. Sylvain BOREGGIO

En l'absence du Président, c'est moi qui vais mettre au vote. Il y a encore une question.

M. ?

Je voulais savoir ce qu'est l'hébergement de plein air.

M. Rémi PRIEZ

C'est ce qui correspond au camping. Aujourd'hui, sur le territoire, nous n'en avons pas du tout.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est bon ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ ADOPTE les modifications ci-après apportées au règlement d'attribution des aides à l'hébergement touristique :

- Hausse du taux maximal d'aide (passage de 30 à 40 %)
- Augmentation des plafonds de subvention selon les catégories d'hébergements :
 - Meublés : maximum de 15 lits touristiques par structure, subvention maximale de 20 000 € (15 000 € auparavant)
 - Chambre Hôtes : maximum 5 chambres par structure, 15 lits touristiques, subvention maximale de 20 000 € (15 000 € auparavant)
 - Hôtel : maximum 5 chambres par structure, 15 lits touristiques, subvention maximale de 25 000 € (15 000 € auparavant)
 - Hébergement de groupe : minimum 16 lits touristiques, subvention maximale 60 000 € (30 000 € auparavant)
 - Hébergement de plein air : aménagements à usage collectif de loisirs et d'accueil plafond de subvention à 60 000 € (25 000 € auparavant)

et **APPROUVE** les termes du règlement pour l'attribution de subventions pour la création et le développement d'hébergements touristiques sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

Garenes-sur-Eure - Gîte de M. et Mme MARTIN - Subvention hébergement touristique

M. Sylvain BOREGGIO

Point suivant. C'est toujours toi Rémi concernant, cette fois, Garenes-sur-Eure.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit d'une déclaration classique d'une subvention d'hébergement touristique concernant un gîte à Garenes-sur-Eure de M. et Mme MARTIN. C'est un gîte qui va offrir 7 places avec un label Tourisme et Handicap et un classement trois étoiles chez Gîtes de France.

Il y a 7 lits touristiques x (500 € + 1 000 € de bonification label Handicap) = 10 500 € de subvention. Cela représente 7,7 % des travaux.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est bon pour tout le monde ? Il n'y a pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 10 500 € à M. et Mme MARTIN au titre de leur projet de création d'un gîte 7 places, sur la commune de Garenes-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

Le Domaine de Saint-Vigor – SCI AVLB Gérant Anthony Benoist – Subvention hébergement touristique

M. Sylvain BOREGGIO

C'est toujours toi Rémi concernant, cette fois, le domaine de Saint-Vigor.

M. Rémi PRIEZ

Le dernier dossier concerne également une subvention d'hébergement touristique. C'est pour nous, un dossier extrêmement important puisque la subvention concerne un hébergement de groupe. Nous sommes en énorme déficit sur ce type d'accueil puisqu'il n'y en a quasiment pas sur le territoire. Il s'agit d'un hébergement de groupe qui se situe sur la commune de Saint-Vigor. Il est dans un parc magnifique d'un hectare. Il y a des habitations qui le sont tout autant et des dépendances en rénovation. C'est un projet qui propose 43 couchages dans quatre hébergements différents. Il y a un classement quatre étoiles, un label Tourisme et Handicap pour un des gîtes et la possibilité de pratiquer la pêche car ils sont dans un cadre magnifique au bord de l'Eure.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous avons les images sous les yeux, c'est vraiment très beau.

M. Rémi PRIEZ

Sur l'écran, vous voyez les dépendances. C'est la partie qui est actuellement en rénovation. Il y aura des chambres et une partie salle de réception. Comme cela rentre dans les critères, il est proposé une subvention de 60 000 €. Celle-ci est réduite car elle devrait normalement être de 64 500 € au regard des 43 lits. Elle est plafonnée à 60 000 € pour un hébergement de groupe. C'est vraiment un très beau projet. Il propose, pour le territoire, un gîte exceptionnel. Je voudrais également souligner que c'est un établissement quatre étoiles qui nous rapportera également une belle taxe de séjour. Ce genre d'établissement fait bien marcher la vie économique locale. Des domaines comme celui-là demandent des prestations notamment en termes d'entretien ou de blanchisserie. Cela fait également marcher les traiteurs ou les photographes...

Si tout va bien et que les travaux sont terminés, cet hébergement devrait ouvrir ses portes au printemps (avril ou mai). De la publicité a déjà été faite et des réservations ont déjà été enregistrées pour le mois de juin. C'est un site vraiment superbe.

M. Guy LEFRAND

Très joli. Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 60 000 € à la SCI ABVLB au titre de son projet de création d'hébergements touristiques (43 couchages dans 4 hébergements) au Domaine de Saint-Vigor, dans la commune de Saint-Vigor et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.*

ZAC de Saint-Louis – Création – Bilan de la concertation préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci Président. C'est un dossier qui concerne la future ZAC Saint-Louis. Il y a un peu plus d'un an, au mois de septembre 2017, nous avons délibéré pour nous intéresser à ce projet d'aménagement sur le secteur de l'îlot Saint-Louis. La délibération fixait les objectifs que nous poursuivions et les modalités de la concertation avec le public. Cette dernière a notamment eu lieu via une exposition dans le hall de l'hôtel de ville d'Évreux, un registre, des articles et deux réunions publiques. Le bilan de la concertation... de la concertation fait apparaître...

M. Guy LEFRAND

Pas la contestation.

M. Xavier HUBERT

Non. Le bilan de la concertation fait apparaître que le projet n'a pas été remis en cause par les habitants dans ses objectifs. Il a donc été largement approuvé. Dans cette délibération, il nous est demandé d'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Combien de personnes sont venues à cette concertation, s'il vous plaît ?

M. Xavier HUBERT

J'ai quelques chiffres, si vous voulez. Une seule remarque a été formulée sur le site internet regrettant qu'il n'y ait pas de résidence seniors. Nous en avons tenu compte car il y a un projet de construction d'une résidence seniors. Sur la page Facebook, il apparaîtrait que 12 093 personnes ont été impactées par cette concertation. Il y a eu une réunion publique le 20 mai et une autre le 8 octobre. Cette dernière a réuni environ 200 personnes ; ce qui est tout de même assez remarquable.

M. Guy LEFRAND

Il y avait beaucoup de monde. Il y a eu beaucoup de questions posées.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les conclusions du rapport du commissaire enquêteur tirant le bilan de la concertation publique menée dans le cadre du projet de création de la ZAC Saint Louis à Évreux (les modalités de concertation délibérées ont été entièrement respectées par EPN et ont été mises en œuvre de façon effective et constante avec la population. Cette concertation a permis à la population d'appréhender et de comprendre les objectifs et les caractéristiques principales du projet de requalification du site Saint-Louis. Les objectifs poursuivis par la collectivité et grands principes du dossier de création de la ZAC Saint-Louis ne sont pas remis en cause par les habitants. Les observations formulées ont permis de mettre en relief les préoccupations des habitants quant au stationnement, à la qualité urbaine de l'opération et à l'insertion paysagère des constructions) et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

ZAC de la Cité Lafayette – Concession d'aménagement – Lancement de la procédure de consultation

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

C'est la ZAC de la Cité Lafayette. Là, nous sommes un peu plus avancés puisque nous l'avons créée. Il s'agit aujourd'hui, après avoir approuvé le bilan de la concertation, de décider de réaliser l'aménagement de cette ZAC sous la forme d'une concession publique. C'est une concession d'aménagement qui permet à EPN de confier à un tiers, public ou privé, la réalisation de cette opération d'aménagement. Le contrat est passé pour une durée suffisamment longue (10 à 15 ans). Il permet à la collectivité de maîtriser son foncier, en tout cas le moment où on souhaite le vendre ou réaliser des nouveaux équipements sans avoir à supporter le coût d'investissement puisque c'est le concessionnaire qui le fait.

Il y a deux étapes importantes :

1. la passation de la concession d'aménagement ;
2. la mise en œuvre de la concession d'aménagement.

Pour réaliser ce contrat lourd et important, nous avons souhaité mandater la société Espelia qui nous accompagnera tout au long de la procédure.

Il vous est donc demandé aujourd'hui d'autoriser le Président à lancer la consultation pour retenir le concessionnaire à qui nous confierons le soin d'aménager cette ZAC de la Cité Lafayette.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme JUIN, M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

C'est moi. Je t'avais interpellé lors de la commission par rapport à ce projet relatif à la Cité Lafayette. Il me semble que lors de la cession signée par l'ancienne mandature, il y avait une clause qui doit être respectée sur le nombre de logements construits. Il me semble qu'il y a des pénalités si nous ne la respectons pas. Mes questions sont les suivantes. Quels sont les montants des éventuelles pénalités si le nombre de logements n'est pas respecté ? Tu m'as dit qu'il n'y avait rien mais je veux avoir une certitude : existe-t-il un document illustrant les écrits de la représentation étatique renonçant à cette pénalité ? Ma crainte est de voir ce projet se transformer en projet toxique à l'image des emprunts toxiques qui dans un futur proche pourront être à l'origine de grosses ponctions sur notre budget tout en augmentant notre endettement. Merci.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas tout compris. Vas-y.

M. Xavier HUBERT

Concernant le nombre de logements, nous sommes sur la base de 270. C'est un nombre inférieur à ce qui avait été initialement imaginé. Je crois que ce chiffre de 270 logements est à peu près constant depuis que nous avons voté pour la création de cette ZAC. Il n'a pas varié. On demandera au concessionnaire un aménagement respectant les critères et le nombre de logements que nous avons décidé et voté ensemble.

Je ne sais pas si cela répond à la question mais, je ne vois pas en quoi il pourrait avoir des pénalités. Je ne vois pas exactement à quoi tu fais allusion. Ce chiffre de 270 est acté. Il peut, peut-être, varier à l'unité mais, ce sont les objectifs que nous nous fixons pour aménager la ZAC de la Cité Lafayette.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

Si le nombre de logements ne correspond pas aux clauses de la cession, il y a éventuellement une pénalité. Si, par exemple, le terrain a été vendu à 3 000 €, il y aura un pourcentage pour la pénalité. C'est ce que je veux éventuellement savoir.

M. Guy LEFRAND

La seule pénalité qui pourrait avoir serait si on ne respectait pas les clauses de pourcentage de logements sociaux. Celles-ci seront bien évidemment respectées et il n'y aura donc pas de pénalité pour la collectivité.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président d'Évreux Portes de Normandie à lancer la consultation dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque et à procéder à la sélection d'un aménageur pour la réalisation de la ZAC de la Cité Lafayette à Évreux, **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie à mener les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie à signer la concession publique d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet.*

M. Guy LEFRAND

M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

J'ai une autre question par rapport à la SILOGE. Il me semble que les autres bailleurs ont pu acheter leurs maisons aux environs de 70 000 à 90 000 €. Où en sont aujourd'hui les pourparlers avec la SILOGE ?

M. Guy LEFRAND

Les négociations avec la SILOGE sont en cours. Nous en sommes à des échanges de courriers pour arriver à une conclusion que nous espérons très rapide.

M. Abdoulaye MANÉ

Est-ce que vous espérez vendre au même montant que celui auquel ont acheté Eure habitat et les autres ?

M. Guy LEFRAND

Bien évidemment.

M. Abdoulaye MANÉ

Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie.

Résidence Lafayette – Désignation d'un nouveau syndic

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Toujours Lafayette. C'est un dossier simple. Cette zone de Lafayette, avant qu'elle ne soit aménagée, comporte un ensemble immobilier en copropriété et certaines parcelles qui sont en usage collectif gérées par un syndic. La SILOGE a été syndic pendant trois ans. EPN pendant un an. Il faut aujourd'hui le renouveler. Nous proposons que la société PCG, représentée par M. Pascal CHATONNET soit désignée syndic. Le coût de la prestation annuelle est relativement modeste (5 000 € TTC). Il vous est proposé de désigner ce syndic en la personne de la société PCG.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROPOSE** au syndicat des copropriétaires de la Cité Lafayette à Évreux, la candidature de la société PCG, représentée par Monsieur Pascal CHATONNET.

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Je voulais poser une question.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme HANNOTEUX.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

M. Pascal CHATONNET, est-ce lui qui a présenté le projet d'aménagement à Saint-Michel ?

M. Guy LEFRAND

Non pas du tout.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Ce n'est pas CHATONNET ? Ce n'est pas le même. Je vous pose juste la question.

M. Guy LEFRAND

Mais, je vous réponds Mme HANNOTEUX. Je n'ai pas de souci. Je vous réponds non.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Non.

M. Guy LEFRAND

Je ne peux pas vous dire oui, c'est non.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

D'où il sort ?

[Rires]

M. Guy LEFRAND

C'est un honnête commerçant d'Évreux, Mme HANNOTEUX.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

D'accord.

PLU de Fontaine sous Jouy – Approbation de la procédure de révision

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président. Les dossiers n° 16 et 17 concernent les approbations de procédure de révision de PLU. La délibération 16 concerne l'approbation du PLU de Fontaine-sous-Jouy. Je ne sais pas s'il est utile de rappeler le contexte. La commune a commencé sa procédure. Comme le permet la loi après le transfert de la compétence, nous avons repris la procédure et nous l'avons menée à bien. L'enquête publique a eu lieu dans le courant de cet été et les conclusions du rapport du commissaire enquêteur ont conduit à un avis favorable. Il vous est donc demandé d'approuver le PLU de Fontaine-sous-Jouy modifié.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques de Fontaine ? Si.

M. Raphaël NORBLIN

Je vous remercie M. le Président. Je voulais simplement remercier mon Conseil municipal qui a beaucoup travaillé sur ce dossier, remercier le cabinet SOLIHA qui nous a beaucoup aidé dans ce dossier et les services d'EPN qui ont repris avec brio ce dossier en début d'année. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci pour eux. Merci beaucoup. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontaine sous Jouy, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Fontaine sous Jouy et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un

journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Fontaine sous Jouy et au siège d'Evreux Portes de Normandie.

PLU de Marcilly-sur-Eure – Approbation de la procédure de révision

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec Marcilly-sur-Eure.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Marcilly-sur-Eure. C'est le même type de délibération. Nous avons repris la procédure engagée par la commune. Au cours de l'été, il y a eu l'enquête publique. Un avis défavorable, bien que tardif, d'une des personnes publiques associées a été enregistré. Ceci étant, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable et nous avons tenu compte des remarques qui avaient été faites en proposant des modifications ponctuelles.

M. Guy LEFRAND

Merci. Marcilly veut intervenir ? M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Même chose : je voulais remercier les services d'EPN présents ici ainsi que le vice-président pour la conclusion d'aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly-sur-Eure, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Marcilly-sur-Eure et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Marcilly-sur-Eure et au siège d'Evreux Portes de Normandie.

Commune de Guichainville – Extension du réseau d'eau potable 52 bis rue des Moissonneurs - Projet urbain partenarial

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

C'est un dossier de projet urbain partenarial. Trois petites remarques : M. FRILEUX, un particulier, envisage de vendre quatre lots viabilisés sur une parcelle. Vous savez que le projet urbain partenarial permet de faire financer au bénéficiaire d'un projet les aménagements à réaliser. En l'occurrence, EPN doit réaliser l'extension du réseau d'eau potable pour un montant d'un peu moins de 30 000 € TTC. S'engager dans le PUP permettra de faire financer par M. FRILEUX une partie de cet équipement. Deuxième remarque : on ne fait pas faire supporter à M. FRILEUX la totalité de l'équipement puisque sur le terrain, d'autres parcelles peuvent bénéficier de l'extension du réseau d'eau potable qui sera réalisée. Au prorata de l'intérêt, il est proposé de faire supporter à M. FRILEUX, 25 % de la dépense. Dernière remarque : vous savez qu'en matière de PUP, il y a une exonération de la taxe d'aménagement. Celle-ci doit être limitée dans le temps. Nous proposons de la limiter à cinq années.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** le périmètre suivant pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable rue des Moissonneurs à Guichainville : parcelle sise 52 bis rue des Moissonneurs à Guichainville, cadastrée AK 7- 8 – 9 – 234 et 236, lequel financement prévoit une prise en charge par chaque propriétaire dont la parcelle est comprise dans ledit périmètre de 50% et de 25% du montant des travaux (50 % pour le propriétaire de la parcelle XI 51 ; 25% pour le propriétaire de la parcelle AK 14 et 25% pour M. FRILEUX), **DECIDE** en conséquence la

*réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les parcelles comprises dans ledit périmètre, pour un montant estimé de 23 741,25 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer en conséquence la prise en charge financière des travaux par Monsieur FRILEUX à hauteur de 25% du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 5 930,31 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur FRILEUX et Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur FRILEUX et futurs acquéreurs potentiels de la parcelle AK 14 et XI 51, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

Commune de Caugé - Lotissement SARL Le Clos Bouleau – Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

La commune de Caugé envisage de réaliser un lotissement par la SARL le Clos Bouleau (opération de 16 terrains à bâtir). Il est proposé et recommandé par les services d'EPN de signer une convention de rétrocession préalable qui permet de prévoir entre la commune, l'Agglomération et l'aménageur la rétrocession à la fin de l'opération de toutes les parties communes du lotissement. Cela permet en cours d'élaboration, de construction ou d'aménagement du lotissement au service d'EPN de vérifier la bonne conformité et la bonne qualité des travaux proposés. Il vous est donc demandé d'accepter cette convention et les conditions de la reprise par EPN à l'issue de la réalisation du lotissement des différents équipements que nous aurons ensuite à gérer (eau, assainissement, voirie).

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SARL LE CLOS BOULEAU (opération de 16 terrains à bâtir à Caugé) relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Caugé et la SARL LE CLOS BOULEAU ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.*

Attribution du contrat d'Obligations de Service Public à la Société Publique Locale Transurbain pour l'exploitation des services de mobilité

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Merci M. le Président. Vous savez tous que Transurbain était une société d'économie mixte jusqu'à l'été dernier. Depuis, elle est devenue une société publique locale dont le capital est détenu par deux actionnaires : la Ville d'Évreux pour 10 % et l'Agglomération pour 90 % du capital. Cette transformation a d'ailleurs été décidée lors du Conseil communautaire du 10 avril 2018. Comme toutes les SPL, cette société travaille exclusivement pour ses actionnaires. Dans le cadre d'un nouveau contrat de transport mobilité qui vous est aujourd'hui proposé en annexe de ce rapport, ce n'est plus une délégation de service public mais un contrat d'obligations de service public. Ce nouveau contrat est ainsi un contrat court afin de permettre l'établissement d'un bilan à l'horizon relativement proche puisque ce nouveau mode de contractualisation va durer pendant seulement deux ans jusqu'au 31 décembre 2020. L'ensemble des dispositions réglementaires et contractuelles figurent dans le contrat joint. Toutes les composantes du transport et de la mobilité y figurent.

Le présent rapport rappelle en page 2 l'ensemble des composantes techniques, organisationnelles, juridiques, financières, nécessaires à l'exploitation des services de mobilité d'EPN. Si ce contrat a, avant tout, trait aux services urbains actuels de Transurbain, il intègre également deux nouveautés : le Samibus, notre nouveau service de transport pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, qui couvre l'ensemble des 74 communes de notre agglomération ainsi que les nouveaux modes de déplacements tels que le vélo et le futur service de location qui pourrait voir le jour prochainement.

Ce nouveau contrat permet également une optimisation des dépenses publiques puisque le montant de TVA sur cette activité sera en diminution de l'ordre de 100 000 à 150 000 € annuellement.

M. Guy LEFRAND

C'est important.

M. Daniel DOUARD

C'est sûrement très important. Il permet de modifier avec souplesse l'offre de mobilité puisque l'exploitant devient opérateur interne travaillant exclusivement pour ses actionnaires qui sont la Ville et l'Agglomération.

Aujourd'hui, il faut décider d'attribuer à la SPL Transurbain le contrat d'obligation de service public pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 et de procéder à la résiliation anticipée du contrat de délégation de service public de transport urbain en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela permet effectivement l'optimisation fiscale au profit, cette fois-ci du contribuable. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** d'attribuer à la SPL Transurbain le contrat d'obligation de service public de mobilité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, **DECIDE** de procéder à la résiliation anticipée du contrat de Délégation de Service Public de transport urbain, actuellement en vigueur, au 31 décembre 2018 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat en question et tout acte s'y rapportant.*

Création d'un nouveau relais parents assistantes maternelles (RPAM) dans la commune du Val David - Convention de mise à disposition de locaux EPN/VAL DAVID

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Merci M. le Président. Chers collègues, il s'agit de la compétence petite enfance ainsi que du renforcement du maillage du territoire et de son équilibre. Dans le cadre de la prise de compétence « petite enfance » par l'Agglomération Évreux Portes de Normandie depuis le 1^{er} janvier 2018, quatre relais parents assistantes maternelles sont venus compléter les deux RPAM situés sur la commune d'Evreux. Il s'agit de Saint-Sébastien-de-Morsent, Gragny, Saint-André de l'Eure et Angerville-la-Campagne. Actuellement, 700 assistantes maternelles agréées sont actives sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

En début d'année, le relais parents assistantes maternelles d'Angerville la Campagne a nécessité la création d'un poste supplémentaire d'animatrice à temps complet, subventionné par la CAF. En effet, par ce transfert de compétences, le nombre d'assistantes maternelles est passé de 89 (gérées par le SIVU CIGALE) à 149 assistantes maternelles (gérées par l'agglomération EPN). De plus, quatre nouvelles communes sont venues se rattacher au RPAM d'Angerville-la-Campagne (Le Val David, La Trinité, Le Vieil Évreux et Boncourt) ainsi que 20 assistantes maternelles agréées supplémentaires.

La CAF préconise un ratio de 70 assistantes maternelles agréées pour une animatrice.

En outre, l'unique bureau du RPAM d'Angerville la Campagne ne permet plus d'héberger cette seconde animatrice et de recevoir le flux accru des assistantes maternelles agréées du secteur accompagnées des enfants.

C'est pourquoi, la création d'un nouveau RPAM était indispensable. La création de celui-ci dans la commune du Val David qui a proposé de mettre des locaux à disposition, permet de répartir les secteurs dans une cohérence de territoire et de réponse aux usagers :

- 6 communes vers l'Ouest auront pour siège le RPAM d'Angerville : Angerville-la-Campagne (siège du Relais), Les Ventres, Les Baux Sainte-Croix, Le Plessis Grohan, Arnières-sur-Iton et Guichainville pour la gestion de 74 assistantes maternelles agréées ;
- 10 communes vers l'Est auront pour siège le RPAM du Val David : Le Val David (siège du Relais), Grosseoeuvre, Prey, La Baronnie, Saint-Luc, La Trinité, Le Vieil Évreux, Cierrey, Miserey et Boncourt pour la gestion de 75 assistantes maternelles agréées.

L'utilisation des locaux s'effectuera à titre gratuit. Un versement forfaitaire mensuel de 300 € sera toutefois consenti à la commune du Val David en remboursement des frais de fonctionnement générés par l'activité. C'est la seule incidence financière de cette création. Une partie du forfait des dépenses de fonctionnement pourrait être prise en charge par la CAF. Une convention de mise à disposition des locaux sera conclue pour l'année scolaire, avec possibilité d'un renouvellement par tacite reconduction dans la limite de deux fois. Elle débutera à compter du 1^{er} septembre 2018.

La présente convention aura pour objet l'organisation d'un lieu administratif pour l'animatrice du Relais et d'activités d'éveil pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles du Val David et des communes alentour dans le bureau et la salle de réunion de l'espace du Poirier situés 5 bis, rue de la Mairie.

Pour cela, il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- APPROUVER la création du relais parents assistantes maternelles dans la commune du Val David ;
- APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de locaux.

M. Guy LEFRAND

Merci pour votre esprit de synthèse, M. ROYOUX.

[Rires]

M. Claude ROYOUX

Pardon ?

M. Guy LEFRAND

Rien Claude, je me moque. Au-delà de ça, c'est une très belle réalisation et cela montre que l'Agglomération et les communes travaillent de concert et ne s'opposent pas mais, essaient de trouver des solutions en commun. Je remercie la commune de Val David de nous avoir mis ces locaux à disposition. C'est ça l'esprit communautaire et c'est comme cela qu'on avance.

M. Lionel BRICOURT

Ce relais fonctionne depuis octobre 2018. L'assistante maternelle reçoit de nombreuses personnes et organise au moins une fois par semaine des animations dans une salle de 80 m² que nous lui mettons à disposition. Nous sommes très contents de cet accueil.

M. Guy LEFRAND

C'est là aussi une belle réalisation dans un bel esprit communautaire. Merci beaucoup.

M. CONFAIS, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Max CONFAIS

Je m'étonne que nous ne soyons pas dans ce secteur. On touche la commune du Val David. C'est tout ce que je demande.

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas. C'est à regarder avec les services.

M. Max CONFAIS

Oui.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très belle réalisation. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** la création d'un relais parents assistantes maternelles dans la commune du Val David pour les communes du Val David (siège du Relais), Grosseoeuvre, Prey, La Baronnie, Saint-Luc, La Trinité, Le Vieil Evreux, Cierrey, Miserey et Boncourt;*

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux à passer avec la commune du Val David, convention établie pour une durée de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** ladite convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

Petite enfance – Conventions de prestations de services et de mises à disposition de bâtiments entre EPN et les communes de Gravigny et Saint-Sébastien de Morsent

M. Guy LEFRAND

Rapidement, les conventions de prestations de services.

M. Claude ROYOUX

Toujours dans le cadre de la petite enfance, les conventions ou procès-verbaux concernent :

- la mise à disposition des locaux et aménagements extérieurs nécessaires au fonctionnement de la compétence ;
- les prestations fournies par la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent et de Gravigny qui seront remboursées par Évreux Portes de Normandie.

Ces conventions ou procès-verbaux prennent effet au 1^{er} janvier 2018.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services établies pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction à passer avec les communes de Gravigny et de Saint-Sébastien de Morsent qui mettent des locaux à disposition d'EPN pour la compétence Petite enfance, **APPROUVE** les termes des procès-verbaux de mise à disposition de la partie des bâtiments des Relais Parents Assistantes Maternelles et du Multi-accueil des communes de Saint-Sébastien de Morsent et Gravigny, des mobiliers et matériels qu'ils contiennent, nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance et au fonctionnement du Multi-Accueil et des RPAM, conventions établies à compter du 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ou procès-verbaux ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

Établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) - Crèche Familiale - Halte-garderie – Règlements intérieurs

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Claude ROYOUX

Le règlement intérieur de la petite enfance est téléchargeable sur la plate-forme. Vous ne l'avez pas dans vos documents « papier » car il comporte 97 pages. Je suppose que vous l'avez tous lu.

M. Guy LEFRAND

Puisque nous l'avons tous lu, nous allons faire le même vote. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le contenu des règlements intérieurs de fonctionnement des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, Halte-garderie et crèche Familiale du territoire d'EPN, règlements établis avec la CAF et avec la PMI.

Contrat enfance jeunesse – Avenants CAF

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. C'est de plus en plus synthétique.

M. Claude ROYOUX

Le Contrat enfance jeunesse (CEJ) qui court actuellement doit être réactualisé suite à la prise de compétence « petite enfance » au 1^{er} janvier 2018. Il doit être signé avant la fin de cette année. Il repartira sur l'année 2019 pour quatre ans.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants du Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la CAF au titre de l'année 2018, date de reprise de la compétence Petite enfance par EPN.

Accueils de loisirs sans hébergement – Règlement intérieur – Modification

M. Guy LEFRAND

Continuons, M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit d'actualiser le règlement intérieur pour tenter de récupérer les impayés. Nous avons ajouté un petit paragraphe : « *La facturation est établie mensuellement. En cas d'impayé, une première relance sera émise le mois suivant. Sans règlement enregistré, une seconde sera transmise 15 jours plus tard. Si, toutefois, la deuxième relance s'avérait impayée, un titre de recouvrement serait émis par la trésorerie. Sans paiement de ce dernier, un refus d'inscription sera prononcé à l'égard des familles concernées. En cas de difficultés passagères pour les familles, il est possible de contacter le CCAS de votre commune ou les services du Conseil départemental.* ».

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACTUALISE** le Règlement Intérieur des Accueils de loisirs sans hébergement concernant la classification et la tarification du mercredi ainsi que la procédure relative aux impayés

Accueil extra-scolaire et périscolaire – Gestion provisoire par EPN – Convention EPN/Syndicat intercommunal « La Clé des Champs »

M. Guy LEFRAND

Allez, la Clé des Champs.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit de mettre en place une convention entre EPN et le futur syndicat. Concernant ce dernier, il faut ajouter, pour le périscolaire du mercredi, la commune de Chavigny à l'annexe 1. C'est une convention qui permettra au syndicat de s'installer en douceur jusqu'au 30 août 2019 afin qu'il devienne autonome à partir du 1^{er} septembre 2019.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Merci beaucoup, M. ROYOUX.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la gestion provisoire par EPN, de l'accueil extra-scolaire et périscolaire pour le compte du syndicat « La Clé des champs », à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 août 2019, **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre de la gestion provisoire de l'accueil extra-scolaire et périscolaire ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.

Conseil Départemental de l'Eure - Fonds de Solidarité Habitat - Participation Communautaire - Abondement 2018 – 40 770,40 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

La délibération vise à abonder le fonds de solidarité habitat. Vous savez que le Conseil départemental de l'Eure gère le FSH. Celui-ci est instauré dans chaque département.

Il permet à tout bénéficiaire de recevoir des aides (locataires, sous-locataires, propriétaires occupants, personnes hébergées à titre gracieux, personnes résidant en foyer logement). Les aides sont assez variées. Elles peuvent permettre le financement du dépôt de garantie, du premier loyer, de l'assurance du logement, de rembourser des dettes de loyer ou de charges locatives, de rembourser parfois des impayés de factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Ce fonds est calculé sur la base du nombre d'habitants de notre Agglomération à hauteur de 0,40 euro par habitant de sorte qu'il vous est proposé de l'abonder à hauteur de 40 770,40 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Dossier habituel. Pas d'opposition ? Adopté. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 40 770,40 € au Conseil Départemental de l'Eure pour le Fonds de solidarité habitat, au titre de l'exercice 2018.

Contrat de ville – Programmation 2018 – 4ème phase – Attribution des subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Non, c'est M. DERRAR.

M. Guy LEFRAND

Non : M. ETTAZAOUI, politique de la ville. Ce n'est pas toi ?

M. Driss ETTAZAOUI

Je veux bien. Je peux.

M. Guy LEFRAND

Mettez-vous d'accord, c'est qui ? M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Bien. Merci, M. le Président, mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. C'est bien moi, M. le Président. Il s'agit de la délibération liée à la quatrième phase du contrat de ville. Il vous est proposé, mes chers collègues, de solder l'enveloppe des crédits spécifiques dédiés aux opérateurs qui officient sur les quartiers prioritaires pour un montant de 3 250 €. Je rappelle que le budget 2018, qui était prévu pour l'ensemble des associations qui œuvrent sur ces quartiers, était de 250 000 €. Deux associations vous sont proposées : l'AVEDACJE pour l'accès au droit pour un montant de 2 228 € et Initiatives positives pour l'accompagnement à la scolarité pour un montant de 1 022 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 3 250 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- Association d'Aide aux Victimes Et d'Actions du Champ Judiciaire : 2 228 €
 - Initiatives Positives : 1 022 €
-

Espaces de services au public – Préfiguration de la création de la Maison de services au public – Convention transitoire

M. Guy LEFRAND

Suivant. M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Il y a des délibérations, mes chers collègues, qui, quand vous les présentez, vous disent que tout l'engagement qui est le vôtre au bénéfice des autres prend tout son sens. Cette délibération fait partie de celles qui suscitent en moi – et j'espère en vous aussi – de l'enthousiasme, de la passion : c'est celle de la Maison de services au public. S'il y a une délibération qu'il faut retenir ce soir, c'est bien celle-ci, mes chers collègues.

La Maison de services au public s'adresse aux habitants de ces quartiers et en particulier celui de la Madeleine. Mais, j'ai envie de dire au-delà de ce quartier, car cette Maison a vocation à rayonner sur une bonne partie du territoire communautaire en particulier le canton Sud puisqu'il s'agit, après de dures négociations et de longues discussions, avec les opérateurs publics de l'État de les amener à proposer leur offre de services sur le quartier de la Madeleine. Il s'agit pour l'ensemble de ces opérateurs plus un certain nombre d'associations, que je pourrais vous citer mais vous les avez sur le projet d'association, de proposer une offre en matière de prestations sociales, d'accès au droit mais également d'aide de retour à l'emploi. L'idée, à travers cette délibération, mes chers collègues, est d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ensemble des partenaires concernés et qui auront une activité au sein de cette Maison de services au public.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'espère que l'extraordinaire présentation de M. ETTAZAOUI vous a convaincus. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** la création de l'Espace de services au public, en préfiguration de la Maison de Services au Public (le projet porte sur la création d'espaces mutualisés de services visant à développer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Destinée à délivrer de l'information transversale de premier niveau et à l'accompagnement des usagers sur des démarches spécifiques, cette structure articule présence humaine et outils numériques. Les services rendus concernent principalement le champ des prestations sociales, de l'aide à l'emploi et de l'accès aux droits), **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente, les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels, ainsi qu'à terme la convention cadre MSAP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes.*

M. Guy LEFRAND

Bravo. Quelle efficacité ! Continuez, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Je pense que si j'avais vraiment été efficace, M. NOGARÈDE aurait levé la main pour me dire : Bravo, quelle opération ! Du coup, j'ai le sentiment d'être passé à côté de quelque chose.

CISPD – Programmation 2018 – 3ème phase – Attribution des subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier n° 30. Attribution des subventions.

M. Driss ETTAZAOUI

Pour le CISPD. C'est la même chose que pour le contrat de ville. Il s'agit de solder ou presque l'enveloppe qui était de 10 000 € pour l'année 2018. 1 800 € sont proposés aujourd'hui pour le collège de Saint-André de l'Eure, cher à Serge MASSON. Vous savez à quel point je suis attaché à ce collège et à l'histoire qui nous lie.

M. Guy LEFRAND

Les gens ont faim.

M. Driss ETTAZAOUI

Je m'arrête M. le Président. Je propose 1 800 € pour le collège pour un plateau de Web télé.

M. Guy LEFRAND

Bien. Du coup, cela a réveillé M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

J'étais en train de lire le document. De le relire...

M. Guy LEFRAND

De le relire !

M. Alain NOGARÈDE

De le relire. L'accueil sera assuré par une équipe composée d'agents EPN. Je me rappelle très bien, lorsque nous avons évoqué cette maison, que j'avais dit que c'était l'État qui devait mettre tout le personnel.

M. Guy LEFRAND

Heureusement, les choses ont progressé.

M. Driss ETTAZAOUI

Vous avez raison M. NOGARÈDE. C'est la raison pour laquelle nous avons suspendu cette délibération et que nous ne l'avons pas fait passer lors du dernier Conseil communautaire. Nous avons également suspendu une commission le temps d'avoir les engagements de l'État. Nous avons eu un comité de pilotage la semaine dernière. C'est donc tout récent. Effectivement, l'État s'est engagé, en lien avec la CAF et des cofinancements CAF, à mettre à disposition dans cette Maison de services au public deux équivalents temps pleins sans compter d'autres permanences de la mission locale et de la CAF avec des gestionnaires experts. Le contrat est donc rempli M. NOGARÈDE.

M. Guy LEFRAND

C'est parce que c'est très récent que cela n'a pas été intégré dans le cadre de la délibération.

On revient à la délibération n°29. Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € au Collège des 7 épis et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2018 – 4ème phase – Attribution des subventions

M. Guy LEFRAND

Cette fois, c'est à M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Oui. Merci M. le Président. Chers collègues, il s'agit de la quatrième phase du programme d'attribution de subventions dans le cadre la cohésion sociale et territoriale pour l'exercice 2018. Il vous est proposé trois actions :

- la maison de l'enfance et des découvertes qui développe une action autour du numérique. C'est une sorte de permanence d'accueil et de services autour de l'outil informatique ;
- l'association Conceptic : elle travaille en étroite collaboration avec la MED sur ce projet sur les territoires du Sud. La MED serait sur Saint-André avec pour appui le point information jeunesse et Conceptic serait sur Croth avec une association déjà en activité ;
- Alegra : pour le développement du festival « On Va Au Pestacle » sur le territoire Sud EPN.

Cela donne un total de 19 000 €. Après la troisième phase, il restait un reliquat de 19 625 €. Il est aujourd'hui en quasi-totalité distribué.

M. Guy LEFRAND

Merci. 99,9 % comme dirait M. GROIZELEAU. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 19 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

- Maison de l'enfant et des découvertes : 6 000 €
 - Conceptic : 9 000 €
 - Alegra : 4 000 €
-

Éducation et Formation - École de production – Subvention d'investissement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Continuons M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Cette une délibération qui mérite votre attention. Comme vous le savez, EPN porte beaucoup d'actions pour accompagner les demandeurs d'emploi, notamment en direction des jeunes, mais aussi pour accompagner les demandes des entreprises quant à leurs difficultés de recrutement. Sur le département, il faut savoir qu'il y a des secteurs d'activité qui ont beaucoup de difficultés à recruter.

Pour vous donner quelques éléments : sur le département, ce sont 40 000 salariés employés dans plus de 1 500 entreprises. Nous sommes le huitième département de l'industrie. La métallurgie représente la première branche professionnelle du département soit 16 000 salariés. Les entreprises actuelles de l'Eure voient leur développement un peu freiné ou contrarié par ces difficultés à recruter notamment dans les métiers d'usinage/outillage, de chaudronnerie alors que, dans ce secteur, 25 % des salariés ont plus de 55 ans. Cela veut donc dire qu'il y a des possibilités pour les futurs recrutés, notamment les jeunes, avec de réelles perspectives de carrière. Il ne reste pas moins que les entreprises ont des difficultés à recruter. Ce sont souvent des activités de précision.

La Région a décidé l'ouverture par département au minimum d'une école de production. Nous allons en bénéficier sur notre territoire, en l'occurrence sur la zone de Nétreville, dans le domaine de la Métallurgie. Elle est portée par Éducation et Formation.

Cette école de production est à mi-chemin entre la formation et l'entreprise. Ces écoles de production sont inscrites dans la loi. Celles-ci sont mentionnées à l'article L-443-2 du Code de l'éducation et gérées par des organismes à but non lucratif. Elles permettent de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Les jeunes apprennent dans un cadre de production réelle et dans une situation professionnelle quasi-identique à celle d'une entreprise.

Il est donc proposé d'accompagner cette école de production Usin'Eure portée par Éducation et Formation. Destinées prioritairement aux jeunes de 15 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, les écoles de production ont pour but de les préparer à des diplômes de l'Éducation nationale (CAP, Bac Pro) ou à des titres professionnels.

Il s'agit de les accompagner dans le cadre de l'investissement. Il faut savoir que le projet est déjà en route et qu'il y a déjà des jeunes en formation. Ils sont, pour l'instant, accueillis par une autre structure. Dès janvier, ils devraient normalement intégrer leur nouveau bâtiment. C'est à ce titre qu'ils nous ont sollicités.

Nous proposons aujourd'hui de les accompagner à hauteur de 30 000 €, sur trois ans, en investissement soit un total de 90 000 €. Il s'agit de lancer cette école de production et de l'accompagner sur les trois premières années car elles sont primordiales pour sa survie et son autogestion à l'issue de cette période.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un très beau dossier. Les écoles de production fonctionnent aujourd'hui très bien. Elles se développent à vitesse grand V. Le choix de la métallurgie sur notre territoire est bon car on sait, aujourd'hui, que tous les jeunes qui sortent de formation trouvent un emploi dans ce secteur. C'est une première dans l'Eure. C'est la deuxième usine sur toute la région Normandie. Sur un budget d'investissement de 2 600 000 € sur trois ans, on nous en demande que 90 000 € pour former une quinzaine de jeunes sur chaque promotion. C'est vraiment un très beau sujet. De plus, on ne nous demande rien sur le budget de fonctionnement. C'est vraiment un beau sujet. Presque aussi beau, M. ETTAZAOUI, que votre Maison de services au public.

M. RANGER.

M. Michel RANGER

Simplement pour une précision. Vous venez de parler de 90 000 € alors que dans la délibération...

M. Guy LEFRAND

Sur trois ans.

M. Michel RANGER

D'accord. Je trouve simplement que nous sommes généreux mais, je voterai tout de même la subvention.

M. Guy LEFRAND

Généreux ! C'est 90 000 € sur trois ans.

M. Michel RANGER

Je voudrais m'expliquer : l'IUMM et le centre de formation ont fermé l'enseignement supérieur à Évreux donc nous avons perdu de nombreux étudiants au profit de Vernon. On revient aujourd'hui à la charge pour faire de la formation. On perd lourdement puisque nous n'avons plus d'étudiants sur la métallurgie. En compensation, l'IUMM aurait pu prendre totalement à sa charge ce dossier.

M. Guy LEFRAND

On peut toujours tout regretter. Je regrette effectivement que l'école d'ingénieurs soit partie à Vernon. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer mais cela fait déjà deux ans maintenant. Nous travaillons avec l'IUMM pour ramener des formations sur le territoire. J'espère, dans les mois qui viennent, avoir l'occasion de vous donner de bonnes nouvelles.

Pour autant, cette école de production, qui est portée par la Région, est vraiment un très beau sujet. 30 000 € par an pour former 15 jeunes dont on est sûr qu'ils trouveront un emploi, je trouve que ce n'est pas cher payé pour les jeunes de notre territoire surtout s'ils sont en décrochage scolaire. Pour moi, cette école de production est un très beau sujet.

M. CAMOIN

M. Emmanuel CAMOIN

C'est un débat que nous avons déjà eu à la Région. J'attire simplement votre attention sur le fait que, comme disait M. RANGER, on est en concurrence directe avec les CFA. Ceux-ci sont en difficulté financière ; je pense notamment à l'AFPA qui a plusieurs millions de déficit. On est aujourd'hui en train de financer une structure en concurrence avec d'autres que nous finançons déjà. Il faut savoir que les jeunes qui travaillent dans ce CFA le font sans salaire. Ce sont les recettes faites au niveau des CFA notamment dans le cadre de la restauration qui servent à payer toute la structure. Il y a tout de même un problème de fond. Sur un dossier comme ça, je vais m'abstenir.

M. Mohamed DERRAR

L'école de production ne vient pas en concurrence aux formations existantes. C'est une formation qui n'est pas fournie par les CFA. C'est un sujet sur lequel j'ai demandé à avoir des compléments d'information afin d'être sûr de ne pas être en concurrence avec des structures que l'on accompagnerait par ailleurs.

Même de rien, nous avons une demande dans un secteur d'activité qui est accidenté. Il n'y a rien. Il n'y a aucune formation qui répond à cela. Cerise sur le gâteau : nous allons chercher des décrocheurs scolaires, une catégorie qui est très difficile à capter. C'est un travail qui est effectué avec l'Éducation nationale et la cellule des décrocheurs. Il y a une recherche profonde qui est faite. C'est une réponse immédiate et efficace. Le Président l'a précisé, avec cet outil, c'est 100 % de réussite à l'issue du cursus et 93 % aux diplômes académiques du CAP ou du bac pro. Plus de 10 % des anciens élèves sont devenus autoentrepreneurs. Je pense qu'on ne peut pas passer à côté de ce projet au vu de l'importance que nous portons au développement et à l'attractivité économique et à l'emploi sur notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN

M. Emmanuel CAMOIN

Ça, je veux bien. Je l'entends. Ce sont les éléments de langage qui ont été fournis par la Région. Ils nous ont dit exactement la même chose. Je comprends bien que nous sommes sur le volet des jeunes en décrochage scolaire. Je pense que ce qui est fait aujourd'hui en école de production pourrait très bien l'être dans le cadre du CFA. On pourrait parfaitement, dans le cadre du CFA, financer des classes sur le décrochage scolaire. Cela fonctionnerait très bien. On est en train, aujourd'hui, de multiplier les subventions sous prétexte que la Région voudrait reprendre le volet apprentissage. C'est ça, la réalité de la chose.

Je vais m'abstenir. Je ne voterai pas contre. Je pense que nous sommes dans de mauvaises directions dans la distribution de nos subventions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Permettez-moi de ne pas être d'accord. Je pense que, par les temps qui courent, avec le déficit de formation de notre population et en particulier des plus jeunes, je crois que tout est bon à prendre. Il nous demande 30 000 € d'investissement – même pas de budget de fonctionnement –, pour que des enfants de chez nous puissent s'en sortir. Effectivement, on pourrait dire il n'y a qu'a, faut qu'on, il faudrait le faire ailleurs sauf qu'ailleurs, ce n'est pas fait. Je suis heureux de voir ça. Encore une fois, chacun fera son vote en toute responsabilité. Sincèrement, aujourd'hui, dans le monde dans lequel nous vivons et avec la difficulté que nous avons, il paraît difficile de s'opposer à une formation qui ne nous coûte quasiment rien et qui va accompagner des jeunes de notre territoire.

Je me suis battu au niveau de la Région pour avoir cette école de production. Il n'y a pas de souci : si on ne la veut pas, tous les autres territoires vont la réclamer.

M. MASSON.

Mme Michelle SAMSON

C'est Mme SAMSON.

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi, Mme SAMSON.

Mme Michelle SAMSON

Ce n'est pas grave. Je voulais juste dire qu'il y a plein de gens, jeunes ou moins jeunes, qui n'accèdent pas aux formations de l'AFPA ou même des CFA parce qu'ils n'ont pas le niveau scolaire. Ils ont des capacités pour faire du travail manuel mais, ils ne peuvent pas accéder à ces formations car, malheureusement, ils ratent les tests. Il y a des remises à niveau mais retourner à l'école quand vous avez 18, 20 ou 40 ans, c'est encore plus compliqué.

M. Guy LEFRAND

Merci Madame de votre témoignage. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour nos jeunes.

Le Conseil communautaire :

☞ OCTROIE (moins 1 abstention) une subvention de 30 000 € en investissement à Éducation et Formation pour l'école de production Usin'Eure spécialisée dans la métallurgie et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels.

Prix de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – Année 2019

M. Guy LEFRAND

On continue. M. DOSSANG. On attaque l'eau. On en a déjà parlé un peu.

M. Guy DOSSANG

Oui. Merci M. le Président. Délibération 33 : Prix de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Les tarifs de l'eau proposés pour 2019 sont inchangés par rapport à 2018 tant pour EPN que pour les 12 communes qui ont intégré le territoire au 1^{er} janvier 2018.

[Brouhaha]

Les tarifs de l'assainissement collectif... Je peux y aller ?

M. Guy LEFRAND

Ne t'énerve pas.

M. Guy DOSSANG

Les tarifs 2019 sont inchangés par rapport à 2018 sur les communes de l'ex-GEA. Ceux de l'ex-CCPN et du SYAC ont été revus à la baisse suite à la fusion des budgets et du non-assujettissement à la TVA. Cela représente 20 € sur une facture de 100 m³. Ces tarifs sont toutefois différents suivant les communes. Un travail de lissage et d'harmonisation sera effectué courant 2019 afin d'aboutir, à terme, à un tarif unique sur l'ensemble du territoire.

Pour l'assainissement non-collectif : conformément à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le SPANC doit mettre en place le principe d'une redevance annuelle dès lors que les ouvrages d'assainissement des abonnés ont été contrôlés. Le tarif forfaitaire 2019 de la redevance annuelle est fixé à 23 euros.

M. Guy LEFRAND

Vous voyez, les uns et les autres, que les tarifs de l'eau sont soit stables soit en baisse. Une harmonisation est en cours. C'est exactement ce que nous souhaitons tous ici dans cet hémicycle. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** les tarifs de l'Eau, de l'Assainissement Collectif et de l'assainissement non collectif, ci-après pour l'année 2019 :

1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2019

Il convient de maintenir sur l'ensemble du territoire EPN, la recette de 20 € TTC (18,96 € HT avec une TVA à 5,5 %) correspondant aux frais administratifs engendrés par la prise en compte du nouvel abonné. (pour rappel la mise en place de la facture contrat a été délibérée en 2012).

1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :

	Distribution eau potable				Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Prix de l'eau (collectivité) > 1000 m ³ en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	
Acon	50,00	1,30	1,25	0,0957	5,50%	0,42	2,36
Droisy	50,00	1,30	1,25	0,0957	5,50%	0,42	2,36
Mousseaux Neuville *	64,28	0,903	0,903	0,09	5,50%	0,42	1,96
Bois le Roi	14,00	1,11	1,11	0,062	5,50%	0,42	1,8
Muzy	48,13	2,00	2,00	0	5,50%	0,42	2,97
Prey	24,00	0,73	0,730	0	5,5%	0,42	1,42
Fontaine sous Jouy	29,325	1,148	1,148	0,108	5,50%	0,42	2,03
Jouy sur Eure	29,325	1,148	1,148	0,108	5,50%	0,42	2,03

*Pour la commune de Bois le Roy, le montant des abonnements se décompose de la façon suivante :

Abonnements annuels	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	14,00 €
Part fixe annuelle 20mm	19,00 €
Part fixe annuelle 30mm	25,50 €
Part fixe annuelle 40mm	48,50 €
Part fixe annuelle 60mm	490,03 €

Secteur Ex Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Plateau de Saint André (SAEPPD)

	Distribution eau potable			Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	
Bretagnolles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Champigny la Futelaye	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77

Chavigny Bailleul	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Coudres	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Epieds	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Foucrainville	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Fresney	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Grossoeuvre	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Jumelles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
La Baronnie	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
La Forêt du Parc	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Les Authieux	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Lignerolles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Marcilly la Campagne	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Moisville	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Saint André de l'Eure	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Saint Germain de Fresney	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Serez	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77

Secteur EX Grand Evreux Agglomération (GEA)

	Distribution eau potable			Taxes et redevances		
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Angerville la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Arnières sur Iton	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Aviron	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Boncourt	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Caugé	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Cierrey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Dardez	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Emalleville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Evreux	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Fauville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Gauciel	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Gauville la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Gravigny	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Guichainville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Huest	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Irreville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
La Chapelle du Bois des Faulx	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
La Trinité	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Le Boulay Morin	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Mesnil Fuguet	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42

Le Plessis Grohan	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Val David	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Le Vieil Evreux	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Les Baux Sainte Croix	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Les Ventes	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Miserey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Normanville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Parville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Reuilly	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Sacquenville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Germain des Angles	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Luc	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Saint Martin la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Sébastien de Morsent	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Vigor	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Sassey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Tourneville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42

Pour ces communes, le montant des abonnements se décompose de la façon suivante :

Abonnements	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	55,52 €
Part fixe annuelle 20mm	109,97 €
Part fixe annuelle 30mm	171,71 €
Part fixe annuelle 40mm	232,06 €
Part fixe annuelle 60mm	490,03 €
Part fixe annuelle 80mm	550,00 €
Part fixe annuelle 100mm	650,00 €
Part fixe annuelle 150mm	750,00 €
Part fixe annuelle 200mm	917,51 €

1.2 - Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :

Pour les communes de Croth, Garennes sur Eure, L'Habit, La couture Boussey, Mouettes les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure.

Tarifs applicables en 2018 exprimés à partir du Rapport sur le prix et la qualité du service 2017.

	Distribution eau potable				Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Abonnement part fixe Ø 15 (délégataire) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Prix de l'eau (délégataire) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	
Communes	10,64	0,51	0,7598	0,1089	5,50%	0,42	1,99

Pour les communes de Courdemanche, Iliers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avre, Saint Laurent des Bois les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2019

2.1 Secteur hors délégation de service public

EPN - Secteur ex-CCPN

	Distribution assainissement			Taxes et redevances		
	Abonnement (collectivité) en €/an	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³	Prix du m ³ de l'assainissement (délégataire) en €/m ³	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Croth	0,00	2,94	0,00	0%	0,24	3,18
Garennes sur Eure	48,03	2,59	0,00	0%	0,24	3,23
La Couture Boussey	0,00	2,94	0,00	0%	0,24	3,18
Les Authieux	-	2,94	-	0%	0,24	3,18
St André de l'Eure	-	2,94	-	0%	0,24	3,18
Prey		2,94	-	0%	0,24	3,18

Secteur Ex SYAC

	Distribution assainissement			Taxes et redevances		
	Abonnement (collectivité) en €/an	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³	Prix du m ³ de l'assainissement (délégataire) en €/m ³	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Mesnil sur l'Estrée	48,02	3,08	0	0%	0,24	3,72
Saint Germain sur Avre	48,02	3,08	0	0%	0,24	3,72

EPN - Secteur ex-Grand Evreux Agglomération (GEA)

	Distribution assainissement		Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³		TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	
Angerville la Campagne	2,31		0%	0,24	2,55
Arnières sur Iton	2,31		0%	0,24	2,55
Aviron	2,31		0%	0,24	2,55
Caugé	2,31		0%	0,24	2,55
Evreux	2,31		0%	0,24	2,55
Fauville	2,31		0%	0,24	2,55
Gauciel	2,31		0%	0,24	2,55
Gravigny	2,31		0%	0,24	2,55
Guichainville	2,31		0%	0,24	2,55
Huest	2,31		0%	0,24	2,55
Le Boulay Morin	2,31		0%	0,24	2,55
Le Plessis Grohan	2,31		0%	0,24	2,55
Le Vieil Evreux	2,31		0%	0,24	2,55
Les Baux Sainte Croix	2,31		0%	0,24	2,55
Les Ventes	2,31		0%	0,24	2,55
Miserey	2,31		0%	0,24	2,55
Saint Sébastien de Morsent	2,31		0%	0,24	2,55

3 - Tarif forfaitaire de la redevance d'assainissement non collectif 2019 : 23 €

Règlement de distribution d'eau potable - Modification des articles 12.2, 41, 42 et 43.2

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Les délibérations 34, 35 et 36 sont à peu près les mêmes. Il s'agit du règlement de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif, du SPANC – modification ou création de certains articles.

Consécutivement à la prise de la compétence « eau potable » « assainissement » et « service public d'assainissement non collectif (SPANC) » par EPN, des modifications ou des créations d'articles sont apportées au contenu des règlements communautaires pour l'intégration et l'articulation des différents modes de gestion (régie, prestations de service), dans le cadre de la mise en place de nouvelles conditions pour la relève, la facturation et le recouvrement des factures et du fameux RGPD.

Concernant la délibération 34, il s'agit de l'eau potable. C'est la modification de certains articles.

M. Guy LEFRAND

C'est bon ? Tu as fait la 34, 35, 36 ?

M. Guy DOSSANG

La 35 concerne l'assainissement collectif et la 36, le SPANC.

M. Guy LEFRAND

Voilà. Je vais donc mettre aux voix la 34. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ MODIFIE les articles 5, 8.2, 8.4, 12.2, 18.3, 26.1, 26.2, 41, 42, 43.2, 43.4 et 44.2 du règlement de distribution d'eau potable.

Règlement de distribution d'assainissement collectif - Modification des articles 13 et 20

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le 35.

Le Conseil communautaire :

☞ MODIFIE les articles 13 et 20 du règlement d'assainissement collectif.

Règlement communautaire du service public d'assainissement non collectif - Modification

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le 36.

Le Conseil communautaire :

☞ ADOPTE le règlement du service public d'assainissement non collectif applicable sur la totalité du territoire d'EPN.

Gestion de la facturation des usagers d'eau et d'assainissement – Convention de mandatement entre EPN et Eaux de Normandie

M. Guy LEFRAND

Nous passons au dossier n° 37. M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Convention de mandatement entre EPN et Eaux de Normandie dans le cadre du marché public n°2017.68 pour la gestion de la facturation d'eau et d'assainissement.

Dans le cadre du marché conclu le 24 septembre 2018 qui organise l'externalisation de la facturation de l'eau et de l'assainissement d'EPN, ce contrat prévoit l'établissement, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et d'eau potable par l'intermédiaire de la facture d'eau.

Dans le cadre de la bonne gestion de cette prestation, la convention annexée à la délibération a pour but de fixer les attributions respectives de la collectivité et du titulaire (mandataire) sur le fondement des dispositions du Code général des impôts et après visa du Trésorier municipal.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Même vote. Je vous remercie.

[Protestation de plusieurs élus.]

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Excusez-moi d'avoir voulu être trop rapide.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE (moins 6 voix contre)** la convention de mandatement à passer entre EPN et Eaux de Normandie dans le cadre de la gestion par cette société, de la facturation des usagers d'eau et d'assainissement et **AUTORISE** le Président à signer la convention de mandatement, ainsi que les éventuels avenants à intervenir.*

Exploitation des installations d'eau potable de Mousseaux Neuville – Signature du protocole de fin de contrat du marché de délégation de service public

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Les délibérations 38, 39 et 40 sont les signatures de protocoles de fin de contrat du marché de délégation de service public ou de prestation de service relatives à l'exploitation des installations d'eau potable ou d'assainissement de différentes communes. Suite à la prise de la compétence de l'eau potable au 1^{er} janvier 2018, EPN assure le suivi et la gestion des différents marchés issus des nouveaux territoires qui arrivent à échéance fin 2018. Le protocole de fin de contrat prévoit les modalités de clôture du marché de prestation de service entre la Compagnie fermière de service public et EPN, ainsi que l'arrêt des comptes entre les parties. En outre, le terme du marché de délégation de service public permet de faire un bilan complet de l'exécution du marché et de s'assurer que le patrimoine de la collectivité ne connaît pas de dépréciation importante.

Les protocoles sont les suivants :

- Pour la délibération 38, marché de DSP relative à l'exploitation des installations d'eau potable de la commune de Mousseaux-Neuville ;
- Pour la 39, marché des prestations de service relatives à l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes suivantes : Saint-André de l'Eure, Les Authieux, La Couture Boussey, Prey, Croth ;
- Pour la 40, marché des prestations de service relatives à l'exploitation des installations d'eau potable du service d'adduction d'eau potable, de production et de distribution du Plateau Saint-André (SAEPPD).

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme LE GOFF ou M. COLLEU.

M. Étienne COLLEU

Il y a une petite coquille dans la 40 : les ouvrages d'assainissement sont prévus alors que cela concerne seulement l'eau potable.

M. Guy DOSSANG

Oui.

M. Guy LEFRAND

On est d'accord ? C'est bon ? M. DOSSANG et M. FILALI confirment. Je vous remercie pour votre précision. Je vais mettre aux voix le dossier n° 38. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat du marché de délégation de service public pour l'exploitation des installations d'eau potable de la commune de Mousseaux Neuville et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole de fin de contrat.*

Exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes de Saint André de l'Eure, Prey, Les Authieux, La Couture Bousseley et Croth - Signature protocole fin de contrat de prestation de service

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le 39.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes du Protocole de fin de contrat du marché de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes suivantes : Saint André de l'Eure, Les Authieux, La Couture Bousseley, Prey, Croth et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat.

Exploitation des installations d'eau potable du Syndicat d'adduction d'eau potable, de production et de distribution du Plateau de Saint André- Signature protocole fin de contrat du marché de prestation de service

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le 40.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat du marché de service public pour l'exploitation des installations d'eau potable du secteur de Saint-André de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat.

Facturation de la redevance assainissement collectif de Saint-Germain Sur Avre et Mesnil sur l'Estrée – Convention EPN/Syndicat d'eau et d'assainissement de la Paquetterie

M. Guy LEFRAND

41, M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de la signature d'une convention entre EPN et le syndicat d'eau et d'assainissement de la Paquetterie relative à la facturation de la redevance assainissement collectif des communes de Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée. Cette convention permet de régulariser la relation entre EPN, Suez et le syndicat de la Paquetterie suite à la dissolution du SYAC. À partir du 1^{er} janvier 2019, cette convention réglera les échanges avec EPN et le syndicat de la Paquetterie. En effet, ce dernier effectue les relèves de consommation d'eau potable sur son périmètre dans le cadre de sa compétence. Cette convention permettra aussi de réguler la transmission des données nécessaires à Eaux de Normandie, prestataire d'EPN, pour assurer la facturation d'assainissement collectif sur les deux communes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Adopté. Dossier suivant.

[Objection de plusieurs élus]

M. Guy LEFRAND

Je suis désolé. Excusez-moi, je vais trop vite. Contre ? D'accord. Abstention ?

Excusez-moi pour ma précipitation.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 5 voix contre)** les termes de la convention de facturation de l'assainissement collectif de Saint Germain Sur Avre et Mesnil-sur-l'Estrée et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie (SAEP).

Suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie de la vallée de l'Iton - Convention de mise à disposition de terrain pour la réalisation de piézomètres

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Délibération 42 : Suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie de la vallée de l'Iton.

Depuis 2010, le captage dit « des Coutures » destiné à l'alimentation en eau potable sur la commune de Normanville, n'est plus utilisé suite à sa contamination par des composés organohalogénés volatils (COHV) à des teneurs supérieures aux limites de qualité définies par le Code de la santé publique.

Le Préfet et les gestionnaires de la ressource concernés, menés par Évreux Portes de Normandie, ont souhaité poursuivre leurs investigations afin d'étudier l'étendue du panache de pollution et d'établir un lien de cause à effet entre la ou les sources pressenties/avérées et les captages impactés de la vallée de l'Iton.

C'est donc une convention de mise à disposition de terrain afin d'installer des piézomètres.

M. Guy LEFRAND

C'est important. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions de mise à disposition de terrain à passer avec les propriétaires pour l'installation de piézomètres pour le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie dans la Vallée de l'Iton ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires :*

- *Avec la mairie de Normanville pour la réalisation :*
 - *du piézomètre Pz1 sur la parcelle n°178 section A à Normanville,*
 - *du piézomètre Pz5 sur la parcelle n°175 section B à Normanville,*
 - *du piézomètre Pz11 en domaine public,*
 - *du piézomètre Pz12 sur la parcelle n°42 section B à Normanville.*
- *Avec la SCI de la Ferme Neuve, domiciliée au 29 rue de l'Iton à Normanville, pour la réalisation :*
 - *des piézomètres Pz2 et Pz6 sur la parcelle n°179 section B à Normanville,*
 - *du piézomètre Pz9 sur la parcelle n°359 section C à Normanville.*
- *Avec le Groupement Foncier Agricole des Coutures, domicilié au 28 rue Fouquet Lalong à Bondues, pour la réalisation :*
 - *des piézomètres Pz3 et Pz8 sur la parcelle n°173 section B à Normanville,*
 - *du piézomètre Pz4 sur la parcelle n°70 section B à Normanville.*
- *Avec la SA SECOMILE, domiciliée au 20 rue Joséphine à Evreux, pour la réalisation du Pz7 sur la parcelle 312 section B à Normanville.*
- *Avec l'Immobilier européenne des Mousquetaires, domiciliée au 11 allée des Mousquetaires à Bondoufle, pour la réalisation du piézomètre Pz14 sur la parcelle n°326 section C à Normanville.*
- *Avec LIDL, domicilié 340 rue du Pin à Honguemare-Guenouville, pour la réalisation du piézomètre Pz16 sur la parcelle n°396 section AD à Gravigny.*
- *Avec la mairie de Gravigny pour la réalisation :*
 - *du piézomètre Pz17 sur la parcelle n°207 section AE à Gravigny,*
 - *des piézomètres Pz15, Pz18 et Pz19 en domaine public.*
- *Avec Mme Balmelle Edith, domiciliée au 3 rue de la Mairie à Gravigny, pour la réalisation du piézomètre Pz20 sur la parcelle n°323 section AD à Gravigny.*

BAC Iton - Convention pour la mise en œuvre d'animations en commun sur les aires d'alimentation de captages du Sud de l'Eure pour l'année 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Délibération 43 : il s'agit d'une convention de mise en œuvre d'animations en commun sur les aires d'alimentation de captages du Sud de l'Eure pour l'année 2019.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions des engagements partenariaux des collectivités, la répartition des tâches et la répartition financière des coûts pour la mise en place d'animations communes pour l'année 2019.

- EPN : 32 %
- CCPC : 22 %
- SEPASE : 28 %
- SEAP : 7,5 %
- SIAEVE : 10,5 %

C'est financé à 80 % par l'Agence de l'eau. Pour EPN, cela représente 2 019 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** la participation d'EPN (2019 €) au collectif d'animations agricoles communes pour la protection des Bassins d'alimentation des captages de l'Iton, permettant de mutualiser les moyens humains et financiers et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2019 de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires à venir.*

Entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public des communes – Convention EPN/Communes

M. Guy LEFRAND

Continuons.

M. Guy DOSSANG

La 44.

M. Guy LEFRAND

C'est le sujet sur lequel nous avons longuement échangé.

M. Guy DOSSANG

Projet de convention pour la défense incendie EPN. Le projet de convention annuelle de prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie est soumis à délibération afin de contractualiser le mode d'intervention d'EPN à l'échelle annuelle. Le tableau récapitulatif des choix de financement communiqué par les maires d'EPN concernant le service incendie indique que :

- 7 mairies optent pour le choix de financement 1 ;
- 35 pour le choix de financement 2.

Il est donc proposé aux communes membres qu'EPN gère l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie ; de préciser que le service est rendu par EPN aux communes, contre une participation financière forfaitaire, proportionnelle au nombre de points d'eau incendie (PEI) sachant que nous en faisons 1/3 par an.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. PERRIN.

M. Marc PERRIN

Merci M. le Président. Je me réjouis de cette délibération qui propose une convention commune qui va très largement simplifier la vie des communes...

M. Guy LEFRAND

Une fois de plus.

M. Marc PERRIN

En revanche, j'ai une petite demande : la délibération précise que ce sont les PEI situés dans le domaine public de la commune. Ne serait-il pas possible d'ajouter les zones d'activités d'intérêt communautaire où, parfois, on est dans le domaine privé de l'Agglomération ?

M. Guy LEFRAND

Il faut que l'on regarde. On ne peut pas dire oui ou non comme cela. Pourquoi pas. On peut regarder. On pourra éventuellement proposer une délibération complémentaire. Il faut que l'on vérifie mais sur le principe, il n'y a pas d'opposition.

À ce moment, on passera une délibération complémentaire. Merci. C'est effectivement un beau sujet de simplification de la vie des communes par l'Agglomération.

Pardon, M. MASSON.

M. Serge MASSON

Est-ce que je peux revenir sur la 37 ? Je n'en ai pas pour longtemps.

M. Guy LEFRAND

Je fais d'abord voter. Merci. Nous revenons au dossier 44. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROPOSE** aux communes membres qu'EPN gère l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public des communes, **PRECISE** que le service est rendu par EPN aux communes, contre une participation financière forfaitaire, proportionnelle au nombre de points d'eau incendie (PEI) et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les conventions et avenants éventuels à intervenir.

M. Guy LEFRAND

Il y a une question subsidiaire de M. MASSON sur le dossier n° 37.

M. Serge MASSON

Je voulais savoir si les agents d'EPN qui assuraient la facturation de l'eau et de l'assainissement avaient été reclassés ?

M. Guy LEFRAND

Oui. Absolument. Tous. Même les contractuels. J'y ai veillé personnellement.

Commune de Grosoeuvre – Subvention d'équipement assainissement en traverse sur RD 32 route d'Avrilly - hameau de la Perruche

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Merci M. le Président. C'est une délibération classique de voirie pour la commune de Grosoeuvre pour des travaux d'assainissement en traverse de la RD32. La dépense globale est de 100 000 €. Le Département abonde une subvention de 40 000 €. Comme d'habitude, EPN participe à hauteur de 21 000 € soit 35 % d'une dépense subventionnable. Il vous est donc demandé de participer à hauteur de 21 000 €.

M. Guy LEFRAND

A priori, pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Grosoeuvre, pour la réalisation des travaux d'assainissement en traverse sur la RD32, d'un montant de 21 000 € maximum, suivant le décompte définitif des travaux à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) – Adhésion

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Mme COULONG.

Mme Rosine COULONG

Les services de la Direction de la propreté, déchets, parc motorisé participent activement au Grand Projet « Évreux Ville Propre ». Dans ce cadre, on est porteur d'un label Eco-Propre afin de valoriser les actions menées par EPN. En 2018, 60 communes et agglomérations françaises ont été récompensées par ce que l'on appelle les étoiles.

Il vous est proposé d'adhérer à ce groupement afin d'avoir, nous aussi, la possibilité d'obtenir 1, 2 étoiles ; je pense que nous obtiendrions directement 4 étoiles.

M. Guy LEFRAND

Au minimum. On verra.

Mme Rosine COULONG

Pour se faire, il faut s'inscrire à cet Eco-label. Il faut que nous adhérions pour un montant de 1 600 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADHERE** à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

M. Guy LEFRAND

Comme dit M. GROIZELEAU, ça va nous coûter 400 € l'étoile donc, tu as intérêt à nous en avoir quatre.

Service Courrier - Création d'un service commun

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle la création de deux services communs : le premier est le service courrier qu'il est proposé de créer à partir du 1^{er} janvier 2019. Il serait porté par la Ville d'Évreux et organisé dans ses locaux. Sept agents sont concernés. La répartition financière est de 75 % pour la Ville et 25 % pour EPN.

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un service commun Courrier (ce service commun serait porté par la ville d'Évreux et organisé dans les locaux de la ville ; 7 agents seront concernés et la répartition financière serait la suivante : 75 % ville d'Évreux et 25 % EPN), **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.

Pôle polyvalents polyvalents – Création d'un service commun

M. Guy LEFRAND

De la même manière, il vous est proposé la création d'un service commun de pôle polyvalents polyvalents c'est-à-dire des agents constituant des renforts potentiels pour les services et les accueils physiques et téléphoniques de la Ville d'Évreux, de l'Agglomération, des mairies annexes, l'accueil d'EPN, le site de Saint-André et même pour le service courrier. Ce service serait porté par la Ville d'Évreux avec quatre agents. 90 % sont payés par la Ville d'Évreux et 10 % par l'Agglomération.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un service commun Pôle Polyvalents-polyvalents (ce service commun serait porté par la ville d'Évreux ; 4 agents seront concernés et la répartition financière serait la suivante : 90 % ville d'Évreux et 10 % EPN), **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.

Recrutement d'un infographiste

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, vous propose le recrutement d'un infographiste pour participer à la réalisation de supports de communication graphique et/ou audiovisuel mettant en scène les images et les informations de nos réalisations. Ce poste sera mutualisé entre la Ville d'Évreux et l'Agglomération dans le cadre de la mutualisation de la Direction de la communication (60 % réglés par la Ville d'Évreux et 40 % par l'Agglomération).

Afin de tenir compte de la nature des fonctions exercées, il est proposé un recrutement par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans renouvelables car le poste d'infographiste n'existe pas dans le cadre de la fonction publique.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'infographiste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :*

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'infographie. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Attaché territorial, eu égard aux missions citées ci-dessus.*

Modification du temps de travail – Mise en place d'un nouveau règlement du temps de travail

M. Guy LEFRAND

Enfin, mes chers collègues, comme dirait M. ETTAZAOUI, le dossier le plus important de la soirée. Il s'agit de la modification du temps de travail avec la mise en place d'un nouveau règlement. Vous le savez, le temps de travail des agents de l'Agglomération est actuellement fixé à 1 530 heures par an c'est-à-dire 70 heures de moins que le régime de droit commun de la fonction publique qui est fixé à 1 607 heures. Le système existant actuellement déroge à la jurisprudence du Conseil d'État ainsi qu'aux recommandations de la chambre régionale des comptes et de l'État. Les discussions avec les organisations syndicales qui ont duré près de 18 mois ont été ouvertes en juin 2017 à l'occasion d'une conférence sociale comme nous en organisons régulièrement. À la suite de cette conférence sociale, nous avons réalisé plusieurs réunions du groupe de travail dédié qui ont permis d'aboutir à un protocole d'accord. Celui-ci a été signé entre l'administration et les organisations syndicales. Le règlement a été validé à l'unanimité en CHSCT et à l'unanimité des membres du CT. Il vous est proposé, aujourd'hui, de le mettre en œuvre. Ce protocole d'accord valide le passage à 1 607 heures annuelles, le principe de l'annualisation du temps de travail qui sera, en fonction des services et des possibilités organisationnelles, réalisée dans chaque service. Il vous sera présenté ultérieurement après un passage en CT. Ce protocole prévoit également la mise en place progressive sur l'année 2019 de la badgeuse dans l'ensemble des services. Elle existe déjà dans certains d'entre eux. En dehors du protocole d'accord, nous avons également validé avec les organisations syndicales le lancement dès le début de l'année d'une expérimentation sur le télétravail afin de permettre à certains agents, en fonction de leur activité, de passer régulièrement des journées soit chez eux soit dans un tiers lieu pour réaliser leur travail de manière à pouvoir être efficaces tout en évitant les augmentations de taxes. Enfin, cette négociation a abouti à l'octroi de trois jours de RTT sous réserve bien évidemment du présentisme de chaque agent selon le règlement et le fonctionnement des RTT habituel. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Mes chers collègues, il est très tard donc, mon intervention se limitera à vous annoncer que nous nous abstenons sur le sujet. Nous souhaitons faire un point global notamment avec vous sur les sujets RH à l'Agglomération. Nous aborderons le sujet plus précisément lors d'une prochaine séance car celle de ce soir était très dense. En revanche, je maintiens la demande que j'avais faite la dernière fois et à laquelle vous aviez répondu qu'il n'y avait pas de difficulté pour le faire qui est, pour montrer l'importance que nous attachons aux agents, d'aborder, pour une fois, les sujets RH en début de séance et pas tout à la fin lorsque tout le monde est fatigué et que l'on a parfois envie d'abrégé les discussions et les échanges.

M. Guy LEFRAND

Oui, je suis tout à fait d'accord. Vous avez raison. Mme Moussel, qui vous écoute, en tiendra compte pour la prochaine réunion. Votre intervention me permet de remercier, comme je l'ai fait au Conseil municipal, les agents et les cadres de notre collectivité. C'est vrai que ce n'est pas facile d'accepter de travailler 70 heures de plus. C'est vrai que, dans le contexte actuel, c'est toujours difficile mais nos agents et leurs encadrants ont fait preuve de beaucoup de responsabilité pour permettre au service public de continuer à fonctionner dans des conditions difficiles. J'ai déjà eu l'occasion de le dire aux organisations syndicales mais, je le redirai aux agents à l'occasion des vœux et je les remercierai au nom de tous les élus. M. NOGARÈDE.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non, non. Mme HANNOTEAUX.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ce n'est pas grave. Je voterai contre ce projet parce que si, effectivement, le personnel de la Mairie d'Évreux et d'EPN travaillait 70 heures de moins, c'est parce qu'il y avait des acquis sociaux. J'ai l'impression que l'on attaque complètement les salariés, les agents en leur enlevant leurs acquis sociaux. Je l'ai déjà dit lors du Conseil municipal de lundi : M. le Président est complètement contre la politique du gouvernement et de MACRON – et je suis tout à fait d'accord avec lui – mais ce côté-là, il l'a pris parce que le fait d'attaquer les acquis sociaux, c'est dans la nouvelle réforme du Code du travail. Je suis cohérente avec moi-même et je vais jusqu'au bout. Je ne voterai donc pas, ainsi que Maryata, ce projet parce que nous n'acceptons pas que l'on puisse attaquer les acquis sociaux des salariés.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette explication de vote. Cela me permet de rappeler d'ailleurs que si cela a été validé et accepté à l'unanimité des organisations syndicales c'est justement parce que nous avons pris le temps de négocier, de discuter, d'échanger et que – les organisations syndicales l'ont dit – contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres collectivités très proches d'ici, nous avons négocié et apporté notamment les trois jours de RTT supplémentaires parce que nous ne voulons pas d'une politique trop brutale et trop violente telle qu'elle est proposée par certains. Je vais donc mettre aux voix.

Pardon, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je ne répondrai pas parce qu'il est tard mais je ne suis pas syndicaliste. Là, je suis élue. Une militante, effectivement. Les syndicats font ce qu'ils veulent et moi j'interviens comme je le ressens.

M. Guy LEFRAND

Absolument. Je respecte toujours vos choix qui, eux, vont toujours dans la même direction.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ça, c'est clair.

M. Guy LEFRAND

Voilà. C'est pour cela que j'ai beaucoup de respect pour vous. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE (moins 2 voix contre et 6 abstentions) de fixer la durée de travail effectif des agents d'Évreux Portes de Normandie sur la base de 1 607 heures annuelles, à compter du 1^{er} janvier 2019 et ADOPTE le projet de règlement du temps de travail des personnels de la Ville d'Évreux, d'Évreux Portes de Normandie, du CCAS et de la caisse des écoles.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre dernier Conseil communautaire de l'année 2018, riche en événements, se termine. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et bien évidemment, je vous invite à passer dans la salle à côté où les services nous ont préparé un repas amélioré digne des fêtes de Noël. Merci.

La séance est levée à 22 heures 40.